

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration
13 décembre 2018

*Soumis au vote du Conseil
d'administration du 31 janvier 2019*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 13 décembre 2018 à 14h36 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BARILLE Régis	Présent
BERNARD Catherine	Présente
BILLIARD Matthieu	Présent
BIOTEAU Emmanuel	Présent
BONNIN Marie	Excusée
BOUYÉ Hilaire (suppléante : HÉRITIER Chloé)lia)	Présent
BRIET Marie	Absente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle (suppléante : JACQUES Marie-Agnès)	Présente
DELABAERE Éric	Présent
DELAUNAY Mégane (suppléant : HENON Théo)	Absente
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (suppléante : GOUKASSOW Véronique)	Absente
FEL Caroline (suppléante : ENGEL Karine)	Absente
GARCIA Laurent	Présent
GERAULT Laurent (suppléante : HOUEL Stéphanie)	Absent
GROLLEAU Françoise	Présente
HAMARD Patrick	Présent
HEURTIER Anne	Excusée, donne procuration à François HINDRE
HINDRE François	Présent
JARDINAUD Chloé (suppléante : AVILA Mary-Lou)	Présente
JÉRIGNÉ Nathan (suppléant : TREMBLAY Romain)	Absent
JUSTEAU Foulques	Absent
KOBIELA Arthur (suppléante : BARBEDOR Carole)	Excusé, donne procuration à Quentin MEUX
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Absent
LEMAIRE Laurent	Excusé, donne procuration à David NIGET
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Présent
MEUX Quentin (suppléante : RENARD Caroline)	Présent
NIGET David	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Absente

QUINCHARD Sophie	Présente
REY Anne	Présente
ROCHE Pascale	Présente
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
VEYER Philippe	Excusé, donne procuration à Corinne LEFRANCOIS

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services
AGNELY Olivier, Agent comptable

Membres présents invités par le Président :

LE GALL Didier, Vice-président du conseil d'administration
SAINTOBERT Annabelle, Directrice des Affaires Financières
BAUPIN Dominique, Directeur du Pilotage et de l'Évaluation
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
LERICHE Philippe, Directeur de la faculté des sciences
GUERIN Fabrice, Directeur de l'ISTIA
HOCQUET Anne-Sophie, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale
DEBSKI Nathalie, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1 Augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires	1
1.2 Motion sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.....	3
2. Procès-verbal du CA	4
2.1 Procès-verbal du CA du 25 octobre 2018.....	4
3. Prospective et moyens	4
3.1 Architecture budgétaire 2019.....	4
3.2 Budget initial 2019 : BPI 2019 et tableau des emplois	4
3.3 Budget initial 2019 : PAP 2019	5
3.4 Demandes de subvention des associations : Institut Confucius, Vox campus, Bibliothèque anglophone et ASUA	6
3.5 Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2018/2019	6
4. Ressources humaines	7
4.1 Modalités de traitement des personnels enseignants vacataires au SUAPS.....	7
4.2 Primes d'administration et pour charges administratives 2018/2019	7
4.3 Primes BIATSS 2018/2019	7
4.4 Lancement de la démarche HRS4R à l'Université d'Angers.....	7
5. Affaires générales et statutaires	7
5.1 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et l'Agglomération du Choletais	7
5.2 Intégration de l'ISTIA au réseau Polytech.....	7
5.3 Election d'un.e représentant.e des usagers à la Commission du Patrimoine Immobilier.....	8
5.4 Election d'un.e représentant.e du collège BIATSS à la Commission Egalité	8
6. Recherche	8
6.1 Critères d'attribution et enveloppe de la prime d'encadrement doctoral et de recherche	8
7. Enseignement et vie étudiante	8
7.1 Parcoursup : attendus locaux.....	8
7.2 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux	8
7.3 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT.....	8
7.4 Admission en Master : capacités d'accueil en M1	9
7.5 Admission en Master : dates de recrutement en M1.....	9
7.6 Admission en Master : capacités d'accueil en M2 Droit	9
7.7 Admission en Master : date de recrutement en M2 Droit	9

7.8 Convention de formation entre la faculté des Sciences de l'Université d'Angers et l'Université de Nantes	9
7.9 Création du D.U. « Technicien d'Information Médicale » - Faculté de Santé	9
7.10 Renouvellement et modification du D.U. « Toxicologie clinique » - Faculté de Santé.....	9
7.11 Renouvellement et modification du D.U. « Hospitalisation et Maintien à Domicile (MAD) » Faculté de Santé.....	9
8. Décisions prises par délégation du CA au Président	9
9. Questions diverses	10
10. ANNEXES	11

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14h36. 26 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 21 membres présents, 5 procurations). 2 membres à voix consultative sont présents. 8 membres invités sont présents.

1. Informations

M. ROBLÉDO souhaite la bienvenue à M. BARILLE, nouvel administrateur, suite à la démission de M. TAILLEFAIT.

1.1 Augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires

M. ROBLÉDO précise que ce sujet a été présenté en conférence de presse le 19 novembre 2018, par le premier ministre. Il s'inscrit dans une volonté de développer l'attractivité de l'enseignement supérieur en France et d'améliorer l'accueil des étudiants internationaux.

Mme GROLLEAU présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. ROBLÉDO explique que les données du diaporama sont extraites du dossier de presse envoyé aux universités à la suite de la conférence de presse du 19 novembre 2018.

M. ROBLÉDO explique s'être exprimé sur ce sujet dans un communiqué de presse porté par l'Alliance des Universités de Recherche et de Formation (AUREF) et rappelle son opposition face à cette mesure de différenciation des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Il estime que cette mesure est injuste, inefficace au regard de l'objectif affiché et dangereuse. La Conférence des Présidents d'Université (CPU) a demandé à sursoir l'application de ce dispositif.

M. ROBLÉDO indique que l'objectif affiché au travers de cette politique d'attractivité est de doubler le nombre d'étudiants internationaux accueillis. Or si ce dispositif est mis en place (comme c'est le cas dans d'autres pays) une forte érosion de ce public est à craindre.

M. ROBLÉDO explique que cette mesure lui semble dangereuse puisqu'elle risque d'impacter le nombre d'inscrits dans certaines filières, en doctorat notamment. Cela pourrait donc complexifier certains recrutements puisque les places occupées par les étudiants internationaux ne sont pas toujours convoitées par les étudiants nationaux. M. ROBLÉDO précise également que la France souhaite développer une diplomatie scientifique, c'est-à-dire un rayonnement international qui s'appuie sur les relations scientifiques entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Or, bon nombre de partenaires extérieurs sont opposés à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires et le maintien d'une telle mesure mettrait à mal cette diplomatie scientifique.

M. ROBLÉDO explique qu'il souhaite proposer aux administrateurs un texte affirmant que les étudiants déjà en formation ou qui poursuivent déjà un cycle à l'Université d'Angers et qui relèveraient du dispositif, paieraient les droits universitaires qui sont actuellement en place.

Cela s'appliquerait également aux étudiants hors Union Européenne qui arriveraient à l'Université d'Angers après avoir suivi une formation universitaire au sein d'une autre université française ou d'un établissement de l'enseignement supérieur et de recherche Français.

M. ROBLÉDO indique que la question à se poser concerne les étudiants extra-communautaires arrivant à l'Université d'Angers en tant que primo-inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. La difficulté réside dans les critères à

adopter (origine géographique, niveau des revenus des étudiants...) pour justifier d'une exonération de la différence des droits d'inscription.

M. ROBLÉDO dit avoir reçu de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) une lettre en date du 11 décembre 2018, contenant des précisions sur les moyens alloués pour le budget 2019. Parmi les points les plus controversés, figure l'accompagnement dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). En 2018, l'Université d'Angers s'est vue octroyer une augmentation de sa dotation dans ce sens. En revanche, elle n'aura pas de subvention pour l'accompagnement du GVT en 2019. M. ROBLÉDO précise qu'en plus de cette perte financière, le montant de l'accompagnement du GVT perçu en 2018 est retiré de la dotation aux établissements pour 2018. La lettre mentionne ensuite que la baisse de dotation pourra être comblée par les ressources propres des universités qui contiendront, selon le ministère, dès la rentrée 2019 les droits d'inscription différenciés des étudiants étrangers et la Contribution Vie Etudiante et des Campus (CVEC). Pour M. ROBLÉDO cette lettre explique donc clairement l'objectif lié à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

M. BARILLE indique que les étudiants extra-communautaires en sciences sont intéressés par la possibilité de parler anglais et d'aller étudier aux Etats-Unis. Il ne s'explique pas comment de telles mesures pourraient accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur en France.

M. ROBLÉDO répond que l'attractivité de l'enseignement supérieur en France pour les étudiants extra-communautaires peut être un objectif. Le fait que les étudiants chinois veulent partir étudier aux Etats-Unis n'est pas une fatalité.

M. BARILLE répond que pour que la France soit attractive, il faudrait apporter des moyens scientifiques dans les laboratoires.

Mme QUINCHARD précise qu'il y a de nombreux étudiants chinois au sein de la faculté des sciences.

M. DELABAERE répond que les étudiants chinois représentent la première population d'étudiants internationaux au sein de l'Université d'Angers.

Mme GROLLEAU explique que l'Université d'Angers a un institut franco-chinois (en sciences humaines et sociales) accrédité par le ministère de la Chine et que l'Université d'Angers a des formations à valoriser auprès des étudiants chinois.

M. MERCAT demande quelles sont les positions possibles des universités en cas de désaccord face à cette proposition.

M. ROBLÉDO répond que l'Université d'Angers est autonome sur les exonérations (jusqu'à 10% des étudiants) des droits d'inscription. M. ROBLÉDO précise que l'Université d'Angers compte 13% d'étudiants étrangers parmi lesquels 250 étudiants potentiellement impactés par cette mesure.

M. MEUX demande si la motion écrite par les représentants des usagers a été reçue. Il indique que selon lui, une telle mesure engendrerait une discrimination entre les étudiants appartenant au système économique européen et les autres. De plus, selon lui, la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires est le signe d'un désengagement étatique concernant le financement de l'enseignement supérieur. M. MEUX explique que la mobilité des étudiants extra-communautaires est parfois contrainte par le manque de formations dans les pays d'origine. La motion proposée, conjointement avec l'UNEF, vise à ce que l'Université d'Angers se positionne contre la réforme. Il souhaite également que cette prise de position soit transmise au ministère et que l'Université

d'Angers s'engage à exonérer (de la différenciation) des frais d'inscription l'ensemble des étudiants concernés.

Mme QUINCHARD demande si des étudiants extra-communautaires souhaitant s'inscrire à l'Université d'Angers remettent en cause ce choix du fait de la possible application de l'augmentation des droits d'inscription.

M. ROBLÉDO répond ne pas avoir de recul sur ce sujet puisque la campagne de Campus France vient d'être lancée.

Mme QUINCHARD informe les membres que l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires est d'ores et déjà affichée sur le site internet de Campus France.

Mme GROLLEAU répond que ce point à fait l'objet d'une réclamation et rappelle qu'actuellement aucun texte réglementaire ou juridique ne permet d'appliquer cette augmentation.

M. MEUX rappelle que, selon lui, plusieurs universités se sont engagées à exonérer les étudiants concernés, si le texte devait être maintenu.

1.2 Motion sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires

M. ROBLÉDO propose aux administrateurs de voter une motion.

M. NIGET s'associe à l'UNEF et à certains collègues pour s'opposer à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Il indique adhérer à la motion proposée par le cabinet. En revanche, il s'interroge sur le bien-fondé de la stratégie choisie, à savoir d'envisager dès à présent la manière dont nous allons pouvoir compenser cette mesure, si elle devait être maintenue. M. NIGET préférerait que l'Université d'Angers adopte une position de refus permettant, selon lui, d'engager un rapport de force avec le ministère.

M. BILLARD explique que pour lui, il est intolérable que l'accès au savoir puisse être dépendant des moyens financiers. Néanmoins, selon lui, le débat devrait se porter sur le financement de l'enseignement supérieur pour ne pas avoir à faire face à une éventuelle compensation du GVT par l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

Mme BERNARD explique que selon elle il s'agit d'un moyen de pression du ministère sur les universités. Elle s'interroge sur la possibilité de développer des conventions cadres.

M. ROBLÉDO approuve mais précise qu'il est difficile de conventionner avec toutes les universités à l'échelle mondiale.

M. MEUX rappelle que pour lui la question est surtout liée à un accès égalitaire au service public pour l'ensemble des étudiants, il est donc critique sur le dernier paragraphe de la motion. Il souhaite que l'Université d'Angers s'engage à ne pas mettre en place une différenciation des droits d'inscription pour les primo-entrants.

M. DELABAERE évoque les difficultés liées à l'accueil des étudiants extra-communautaires (difficulté à obtenir un visa, à se loger, nécessité d'un accompagnement renforcé). M. DELABAERE est favorable à la motion proposée par l'Université d'Angers.

Mme HOCQUET intervient sur les difficultés liées au logement. Elle précise qu'un conventionnement entre le CROUS et les bailleurs sociaux est en cours de négociation, de façon à anticiper le problème de logement des étudiants pour la rentrée prochaine.

Elle ajoute que les étudiants étrangers ne sont pas éligibles, en première intention, au logement du CROUS puisque la priorité est laissée aux étudiants français.

M. ROBLÉDO propose une nouvelle formulation pour le dernier paragraphe : " Si elle devait être maintenue, l'UA exonérera de ces droits, l'ensemble des étudiants extra-communautaires qui souhaitent poursuivre leur cursus dans nos formations, qu'ils soient déjà inscrits à l'UA ou dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français. S'agissant des étudiants primo-arrivants à l'UA, l'établissement étudiera toutes les solutions possibles d'exonération. Par ailleurs l'UA s'engage à poursuivre ses actions permettant d'assurer un accueil de qualité et un accompagnement vers la réussite pour tous les étudiants quelle que soit leur origine".

La motion proposée par l'Université d'Angers (cf. annexe 2) sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2. Procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du CA du 25 octobre 2018

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 25 octobre 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 Architecture budgétaire 2019

Mme SAINTOBERT présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

L'architecture budgétaire 2019 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2 Budget initial 2019 : BPI 2019 et tableau des emplois

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. ROBLÉDO rappelle avoir reçu, le 11 décembre 2018, un courrier de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) stipulant une hausse du plafond d'emplois (passage de 1559 à 1563). En revanche, le détail relatif à cette augmentation n'est pas connu puisque l'Université d'Angers n'a reçu ni la notification initiale pour le budget 2019, ni la notification définitive concernant le budget 2018.

M. ROBLÉDO explique que ce courrier présente les évolutions de la dotation. Les prévisions étaient correctes pour la plupart des points (Plan étudiants, masse salariale notamment). Néanmoins, un aspect n'a pas été anticipé (à l'instar des autres universités), à savoir que la compensation du GVT obtenue en 2018 ne serait pas reconduite en 2019 et que cette somme serait retirée de la subvention pour l'année 2019.

M. ROBLÉDO annonce qu'une réflexion devra être menée pour compenser, au moins, le GVT 2018.

M. ROBLÉDO précise avoir reçu quelques jours après ce courrier, un second courrier du ministère demandant de ne pas tenir compte du premier et de présenter devant les instances les budgets tels qu'ils ont été préparés avec les services du rectorat.

M. NIGET demande à combien s'élevait la subvention de compensation du GVT en 2018.

M. ROBLÉDO répond qu'elle était de 450 000 euros.

M. DELABAERE demande si le recteur acte le fait que le budget ne soit pas à l'équilibre, étant donné que les prévisions budgétaires prévoyaient une subvention pour la compensation du GVT en 2019.

M. ROBLÉDO précise que les critères pris en compte pour juger de l'équilibre d'un budget sont nombreux : le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement, le niveau du fond de roulement et le niveau de la trésorerie. M. ROBLÉDO indique que parmi ces indicateurs, il ne faut pas en avoir deux négatifs. A l'Université d'Angers, seul le résultat patrimonial est négatif, ce qui n'est pas rédhibitoire, mais, il s'agit d'un point de vigilance.

M. SEGRETAINE demande quel est le risque de voter un budget qui n'est pas à l'équilibre. M. ROBLÉDO répond que si le budget comportait un risque (avec une capacité d'autofinancement négative par exemple), il n'aurait pas été présenté aux administrateurs.

Le budget initial 2019 est approuvé.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 487 ETPT sous plafond Etat et 384 ETPT hors plafond Etat

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 166 302 889 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 127 360 260 € personnel
 - 26 990 851 € fonctionnement
 - 11 951 778 € investissement
- 164 589 160 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 127 360 260 € personnel
 - 28 022 122 € fonctionnement
 - 9 206 778 € investissement
- 155 822 427 € de prévisions de recettes (RE)
- - 8 766 733 € de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 8 841 733 € de variation de trésorerie
- - 549 096 € de résultat patrimonial
- 1 012 787 € de capacité d'autofinancement
- -3 552 855 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

3.3 Budget initial 2019 : PAP 2019

M. BAUPIN présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Le projet annuel de performance 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour (un.e administrateur.rice était sorti.e au moment du vote).

3.4 Demandes de subvention des associations : Institut Confucius, Vox campus, Bibliothèque anglophone et ASUA

M. BARILLE demande un complément d'information sur les missions de l'Institut Confucius.

M. ROBLÉDO répond que l'Institut Confucius permet notamment aux étudiants d'apprendre le chinois.

Mme GROLLEAU précise qu'à Angers le contingent d'étudiants étrangers le plus important est celui des étudiants chinois, ce qui est assez rare. L'institut Confucius met en place des activités culturelles pour les enfants et étudiants et aide l'Université d'Angers dans les traductions. Il vient d'être honoré comme le premier institut Confucius au monde.

Les demandes de subventions 2019 des associations Institut Confucius, Vox campus, Bibliothèque anglophone et ASUA sont approuvées

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Nom de l'association	Objet/ Mission de l'association	Subvention 2018	Demande de subvention 2019	Proposition de subvention 2019
Bibliothèque Anglophone	Activités éducatives culturelles, sociales et familiales en lien avec la pratique de l'anglais	11 000€	11 000 €	11 000 €
Institut Confucius	Enseignement du Chinois, conférences, activités culturelles et coopération économique	10 000€	10 000€	10 000€
ASUA (Association Sportive de l'Université d'Angers)	Promouvoir et développer la pratique physique compétitive et non compétitive	11 000€	13 900€	11 000 €
Vox Campus	Chorale et orchestre universitaires	7 500€	10 000€	7 500 €
Total		39 500 €	44 900 €	39 500 €

3.5 Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2018/2019

L'appel à cotisation Anjou Inter Langues 2018/2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4. Ressources humaines

4.1 Modalités de traitement des personnels enseignants vacataires au SUAPS

M. HUISMAN présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Les modalités de traitement des personnels enseignants vacataires au SUAPS sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.2 Primes d'administration et pour charges administratives 2018/2019

M. LE GALL présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Les primes d'administration et pour charges administratives 2018/2019 sont approuvées. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.3 Primes BIATSS 2018/2019

Mme HOCQUET présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Les primes BIATSS 2018/2019 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

4.4 Lancement de la démarche HRS4R à l'Université d'Angers

M. LE GALL présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Le lancement de la démarche HRS4R à l'Université d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5. Affaires générales et statutaires

5.1 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et l'Agglomération du Choletais

M. ROBLÉDO explique que cette convention vient d'être à nouveau négociée, ce qui induit une adoption lors du Conseil d'administration.

M. DELABAERE demande si la question du périmètre et de l'occupation des locaux avec les autres partenaires est mieux cadrée que par le passé.

Mme HOCQUET répond qu'un règlement intérieur est en cours de rédaction.

La convention de partenariat entre l'Université d'Angers et l'Agglomération du Choletais est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.2 Intégration de l'ISTIA au réseau Polytech

M. GUERIN présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. DELABAERE est très favorable à l'intégration de l'ISTIA au réseau Polytech et demande quel est le montant annuel à verser au réseau Polytech.

M. GUERIN répond que le montant est de 8 000 euros par an. Cela permet de bénéficier de tous les outils et services du réseau, y compris en termes de communication. L'Université d'Angers pourra également participer aux assises annuelles du réseau Polytech.

Mme GROLLEAU demande des informations sur la maîtrise des partenariats internationaux. M. GUERIN répond que les actions menées par l'école relèveront uniquement de l'Université d'Angers. En revanche, le réseau Polytech peut engager un certain nombre d'actions, le plus souvent liées à d'autres réseaux d'écoles. Dans ce cas les conventions passeront par le réseau.

L'intégration de l'ISTIA au réseau Polytech est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.3 Election d'un.e représentant.e des usagers à la Commission du Patrimoine Immobilier

Il est procédé à l'élection :

Mme JARDINAUD Chloé (suppléant : M. BAYART Valentin) est élue à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.4 Election d'un.e représentant.e du collège BIATSS à la Commission Egalité

Il est procédé à l'élection :

Mme BOIVINEAU Pauline est élue à la majorité des suffrages exprimés avec 7 voix pour.

5.5 Ordre de mission permanent du Président

L'ordre de mission permanent du Président est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

6. Recherche

6.1 Critères d'attribution et enveloppe de la prime d'encadrement doctoral et de recherche

Les critères d'attribution et l'enveloppe de la prime d'encadrement doctoral et de recherche sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

7. Enseignement et vie étudiante

Mme RAVAIN présente tous les points de cette partie.

7.1 Parcoursup : attendus locaux

Les attendus locaux relatifs à Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

7.2 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux

Les éléments pris en compte pour examiner les vœux relatifs à Parcoursup sont approuvés.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 3 absentions.

7.3 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour l'année universitaire 2019-2020 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour et 1 contre.

7.4 Admission en Master : capacités d'accueil en M1

M. GARCIA demande pourquoi la réduction des capacités d'accueil en M1 Informatique n'apparaît pas.

M. ROBLÉDO répond s'y être opposé pour pouvoir maintenir un flux d'étudiants en M2.

Les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2019-2020 sont approuvées. Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

7.5 Admission en Master : dates de recrutement en M1

Les dates de recrutement pour l'admission en Master 1 pour l'année universitaire 2019-2020 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

7.6 Admission en Master : capacités d'accueil en M2 Droit

Ce point est reporté au prochain CA.

7.7 Admission en Master : date de recrutement en M2 Droit

Ce point est reporté au prochain CA.

7.8 Convention de formation entre la faculté des Sciences de l'Université d'Angers et l'Université de Nantes

La convention de formation avec l'Université de Nantes relative au Master Chimie parcours LUMOMAT est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7.9 Création du D.U. « Technicien d'Information Médicale » - Faculté de Santé

La création du D.U. « Technicien d'Information Médicale » de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7.10 Renouvellement et modification du D.U. « Toxicologie clinique » - Faculté de Santé

Le renouvellement et la modification du D.U. « Toxicologie clinique » de la Faculté de Santé sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7.11 Renouvellement et modification du D.U. « Hospitalisation et Maintien à Domicile (MAD) » - Faculté de Santé

Le renouvellement et la modification du D.U. « Hospitalisation et Maintien à Domicile » sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

8. Décisions prises par délégation du CA au Président

M. ROBLÉDO présente les décisions prises par délégation du CA.

9. Questions diverses

Les demandes de questions diverses de M. NIGET et Mme JARDINAUD ont été traitées lors du point "informations" par le vote d'une motion.

En l'absence d'autres questions diverses, M. ROBLÉDO clôt la séance à 18h20.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Signé

Didier LE GALL

Le Vice-président du Conseil d'administration

Signé

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par délégation*

Signé

10. ANNEXES :

Annexe 1 : diaporama de la séance du 13 décembre 2018

Annexe 2 : motion adoptée par l'Université d'Angers sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires

Annexe 1 : diaporama de la séance du 13 décembre 2018

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire 12 décembre 2018

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Prospective et moyens
4. Affaires générales et statutaires
5. Enseignement et conventions
6. Vie universitaire

1. Informations

1.1 Intégration de l'ISTIA au réseau Polytech

1.2 Droits d'inscription des étudiants hors UE

1.3 Rapprochement Université d'Angers / Le Mans Université



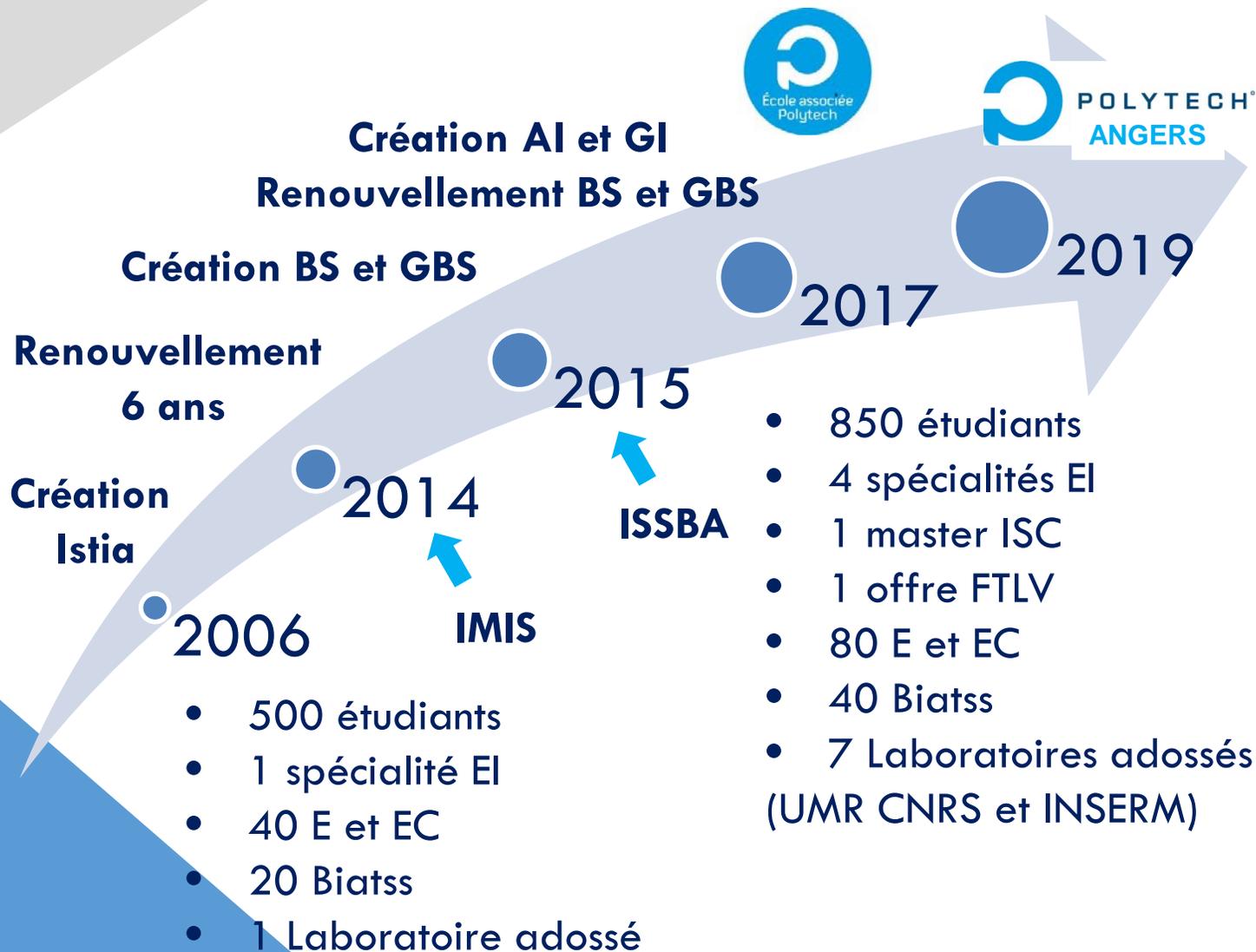
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

UNIVERSITÉ D'ANGERS



université
angers

Polytech'Angers : un pôle fort d'ingénierie
à l'université d'angers



Numérique

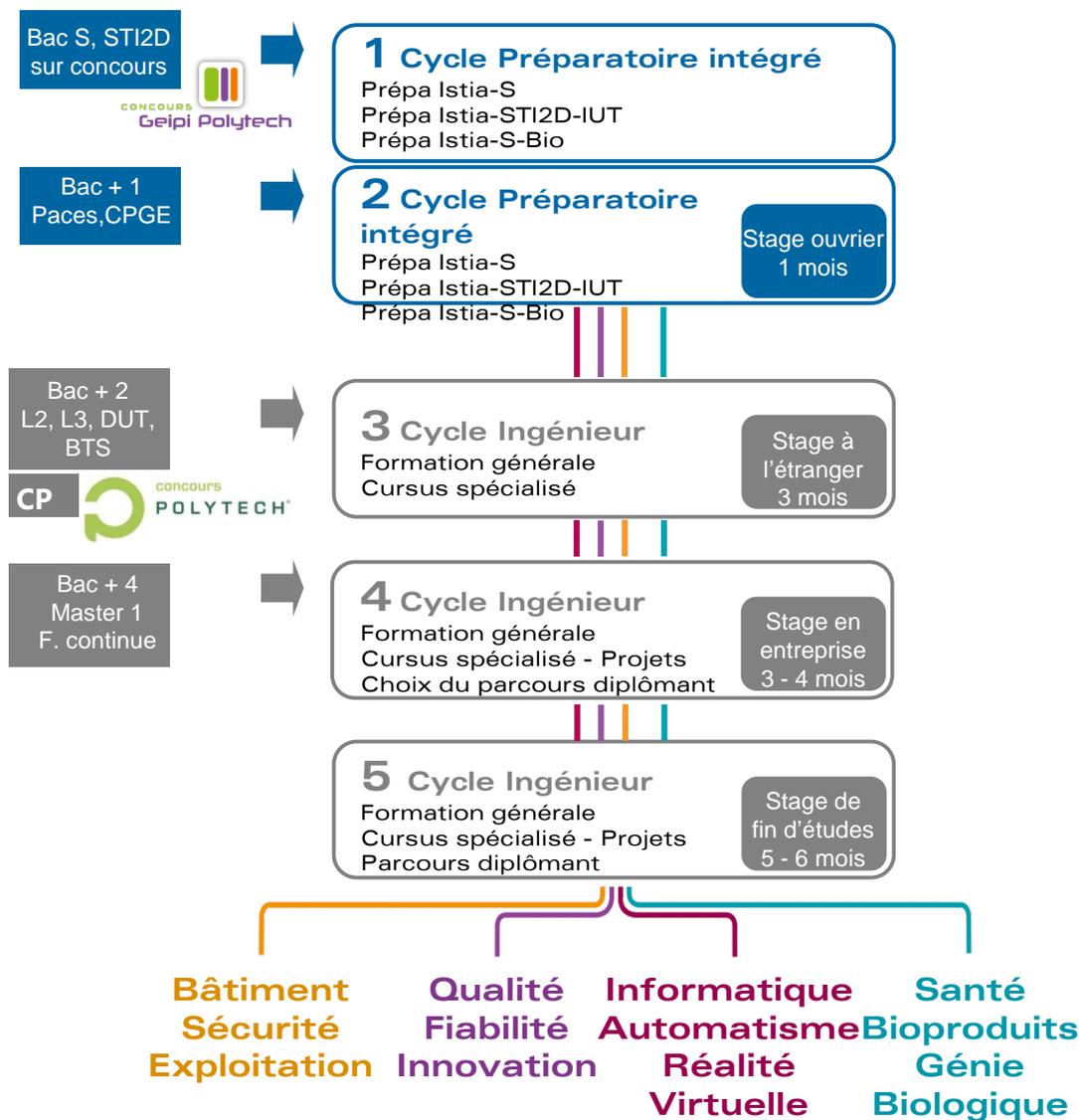


Croisement
des compétences



**Formation d'ingénieurs
en 5 ans**
Master international
Master Recherche
Formation TLV

- ≈ 950 étudiants
- ≈ 20% étudiants étrangers
- ≈ 35% de filles
- ≈ 45% de boursiers





100% stage à
l'étranger
5 double-
diplômes
Contrat de
professionnalisati
on

Portefeuille de
compétences

Valorisation de
l'engagement
étudiant

- **Alternance entre formation et expériences en entreprise**
- **Pédagogie par projet (individuel ou en groupe)**
- **Aide à la construction du projet professionnel**
- **Aide à l'insertion professionnelle**
- **Expérience à l'international**
- **Formation possible à la recherche**
- ...



ÉCOLE D'INGÉNIEURS

UNIVERSITÉ D'ANGERS

Premier réseau d'EPU:

- 14 Ecoles Polytech
- 2 Ecoles associées
- 16 000 étudiants
- 101 dip. d'ingénieur
- 3000 dip./an
- 80 000 ing.

Réseau Polytech



Valeurs partagées
Modalités de
Recrutement
Organisation des
études



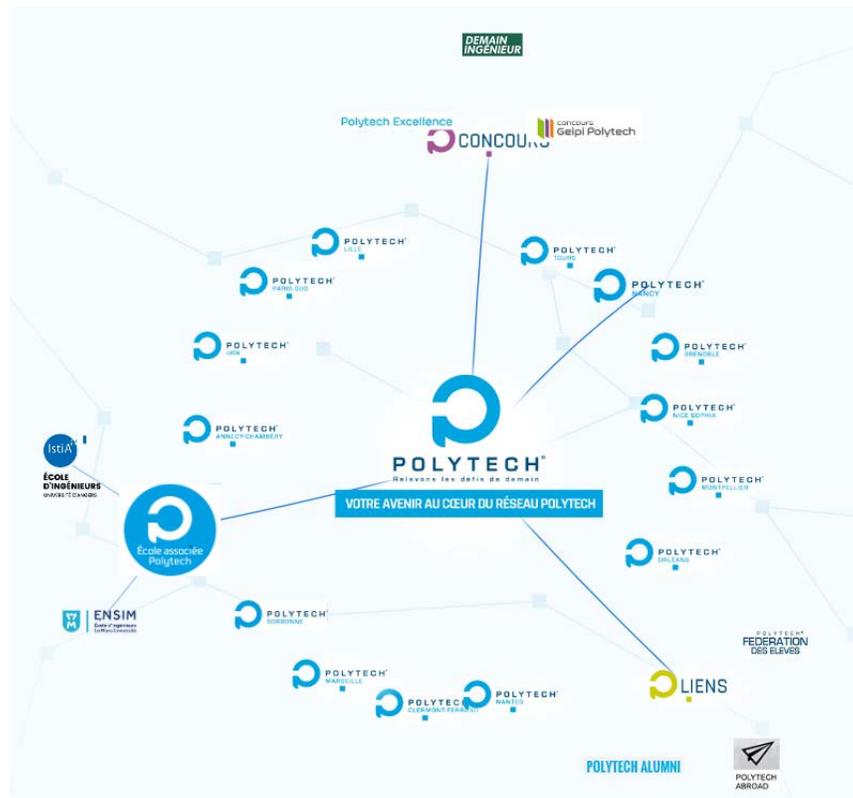
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

UNIVERSITÉ D'ANGERS

Fondation partenariale :

- Personne morale de droit privé
- Dévlt de l'ESR
- Création à l'initiative d'un établissement

STRUCTURATION du Réseau Polytech

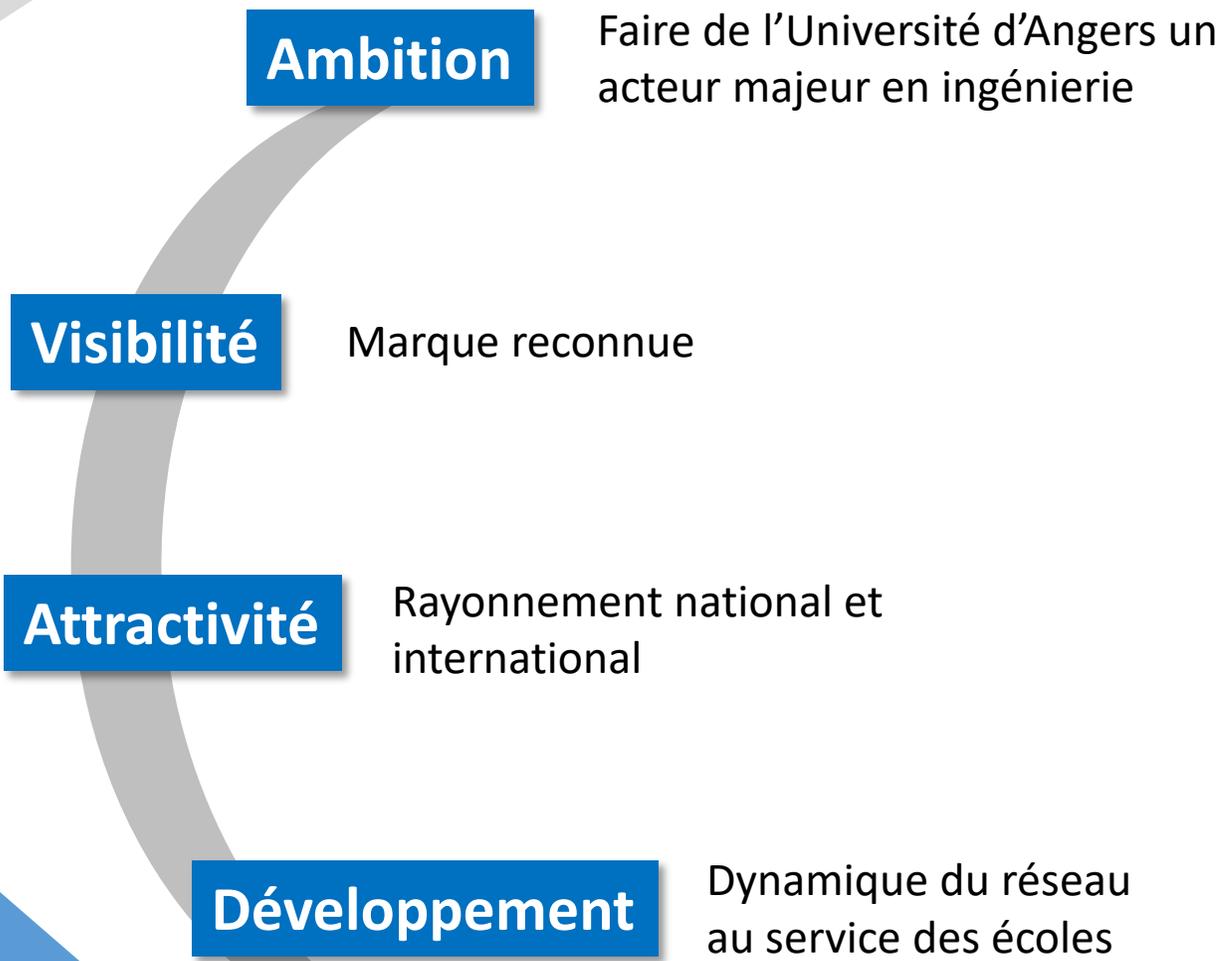


Fondation Polytech

- Création en 2008
- Siège : U d'Aix Marseille
- Président : Yvon Bernier
- Portage et dévlt du réseau

Membres de la fondation





Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux

CHOOSE FRANCE
Une stratégie globale

Contexte

- Dossier de presse du 19 novembre 2018
- Ouverture des Rencontres universitaires de la francophonie par Édouard Philippe (19 novembre 2018)
"L'attractivité ne se décrète pas, elle se construit et se conquiert"
- Favoriser l'attractivité de la France avec 6 mesures.

- Doubler les étudiants FLE et augmenter les cursus en anglais
- Créer un label qualité d'accueil
- Différencier les frais d'inscription (1/3 du coût réel pour les étudiants hors EEE), tripler les bourses, exonérer (plafond annoncé, priorités géographiques et niveaux d'études)
- Accroître la présence française à l'étranger
- Lancer une campagne mondiale

Chiffres clés

- 212 millions d'étudiants dans le monde dont plus de 4 millions en mobilité
- Prévisions : + 36% d'ici à 2025
- Quel rang pour la France? 4^{ème} pays d'accueil, 1^{er} pays francophone
- Risque de décrochage (Allemagne, Russie en 5 et 6^{ème} place)
- Des freins identifiés: procédure administrative et politique de visa complexes, problèmes de logement (disponibilité, coût, aide), apprentissage du français,...
- Benchmark: 8 000 à 26 000€ en Suède, 4 175€ pour la fédération Wallonie-Bruxelles, 10 000 à 25 000€ en Australie, au-delà de 50 000€ à Columbia University (NY)
- Rapport de la Cour des comptes de Fabrice Le Vigoureux sur les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur (publication en novembre).

Déclinaison des mesures

#1 SIMPLIFIER

LA POLITIQUE DE VISAS

Priorité aux étudiants internationaux
Guichet unique
Dématérialisation de la procédure
Titre de séjour spécifique pour revenir en France



#3 CRÉER

UN LABEL QUALITÉ D'ACCUEIL

Des conditions d'accueil élevées
aux meilleurs standards
internationaux
Une label reconnu dans le
monde « bienvenue en France »



#5 ACCROÎTRE

NOTRE PRESENCE A L'ÉTRANGER

Démultiplier les capacités de
formation à l'étranger
Renforcer la politique d'aide
au développement



#2 DOUBLER

ÉTUDIANTS EN ANGLAIS & FLE

+ d'étudiants apprenant le FLE
+ de cursus en anglais, grâce
à la suppression des verrous
juridiques



#4 DIFFÉRENCIER LES FRAIS

TRIPLER LES BOURSES

Pour plus d'équité, des frais
d'inscription à un tiers du coût
réel pour les étudiants hors EEE
Démultiplication des exonérations
Triplement des bourses



#6 LANCER

UNE CAMPAGNE MONDIALE

Dès 2019, sous l'égide de
Campus France
Susciter l'envie de venir
étudier en France



Frais d'inscription différenciés

- Pour plus d'équité
- Pour les étudiant(e)s extracommunautaires qui s'inscrivent pour la 1ère fois dans un cycle supérieur de formation en France
(y compris en changement de cycle)

2 770€ L et 3 770€ en M et D (moins d'1/3 du coût réel)

Bourses et exonérations

- Triplement des bourses d'études du gouvernement français (priorité Maghreb et pays d'Afrique, priorité niveau D)
- Bourses d'exonération (critères à définir, accords bilatéraux, conditions de réciprocité, ... plafond annoncé)
- Les étudiants réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire seront exonérés.

Et après...

« Les nouvelles ressources perçues par les établissements d'enseignement supérieur permettront la mise en place de véritables **politiques d'attractivité et de rayonnement** dans le monde entier, d'améliorer fortement les **conditions d'accueil** des étudiants internationaux avant leur arrivée et pendant la totalité de leur cursus. Elles permettront également de déployer l'offre de **cours en français et en anglais** (...) »

Labellisation des établissements



- Attribution dès septembre 2019
- Objectif : améliorer et uniformiser les conditions d'accueil des étudiants étrangers
- 70 établissements déjà candidats (dont UA)
- Nécessité d'établir un standard commun (concertation)
- Un label à apposer sur les outils de communication et promu par les postes diplomatiques
- Campus France est à la manœuvre (experts)

Les moyens (1)

- **Fonds d'amorçage Bienvenue en France créé par le MESRI ,
doté dès 2019 d'un budget de 10 millions €.**
 - Modules intensifs de français langue étrangère
 - Offre d'enseignement à distance (avant arrivée en France)
 - Diplôme d'établissement destinés aux étudiants scientifiques réfugiés
 - Enseignements délivrés, tout ou en partie, en anglais
 - Amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux (i.e. mise en place d'actions innovantes pour atteindre le label)

Les moyens (2)

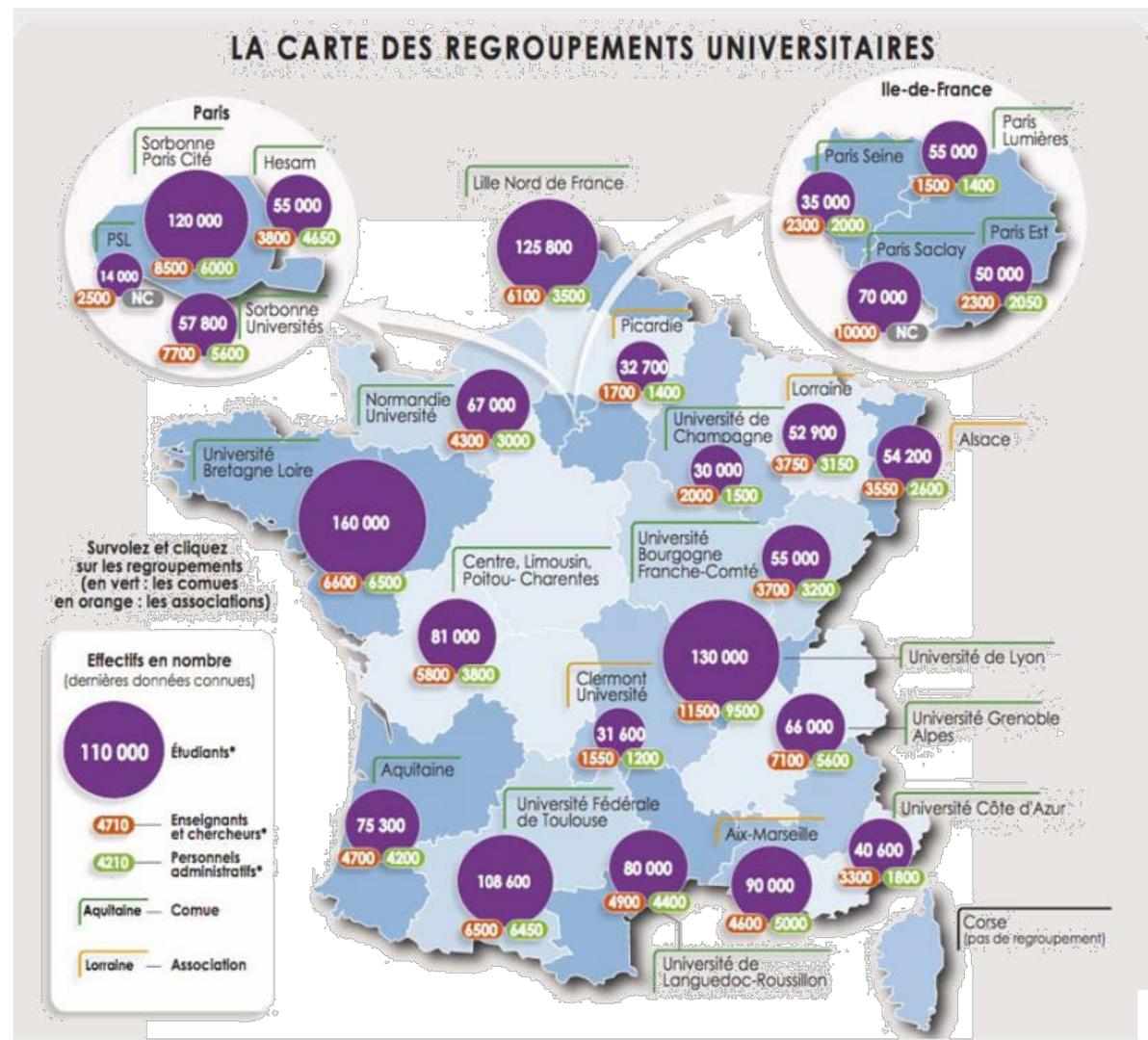
- **Fonds d'amorçage de 5 millions € du MEAE**
Soutenir l'émergence de projets de formation construits en commun par des établissements français et étrangers (justifiés par les besoins du marchés du travail)
- **Fonds de soutien de 20 millions €/an de l'AFD**
A partir de 2020 pour prendre le relai du travail d'amorçage et assurer une montée en puissance (y compris infrastructures physiques).



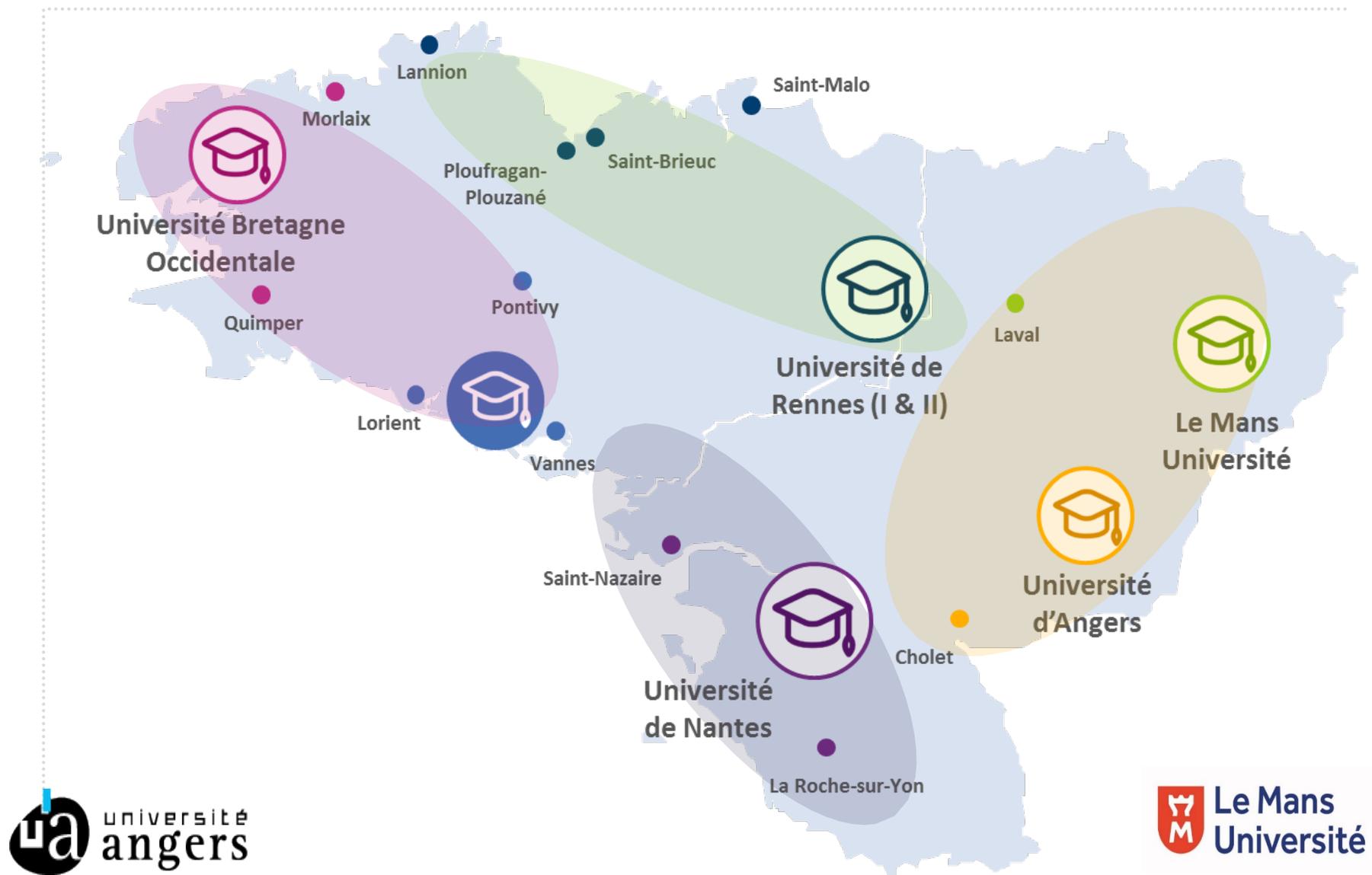
PRÉSENTATION DU PROJET DE RAPPROCHEMENT UA/LMU

22 novembre 2018

Un positionnement à trouver dans un écosystème en reconfiguration



Vision d'ensemble du contexte inter-régional



La réussite des étudiants, pierre angulaire de la stratégie des deux universités

Thélème

permet à chaque étudiant de suivre sa licence à son rythme en l'accompagnant depuis le lycée

30 M€ de budget dont 13M€ de dotation

10 ans de déploiement

41 Mentions communes : en L, L pro, Master et DUT

Pluri-Pass

se substitue à la PACES et permet une sélection non plus au bout de la 1^{ère} année mais au bout de 3 semestres

1035 étudiants

2015 année de mise en place

Sur la recherche-formation-innovation, une tradition collaborative riche et en prise avec le territoire

5 SFR (UA) recherche

3 IRFI (LMU) formation - recherche - innovation

1 Unité de recherche bi-sites

3 Unités de recherche multi-sites

16 collaborations scientifiques recensées : dynamiques scientifiques, pari scientifique, enjeux, RFI, Panorisk, etc.

10 projets de recherche financés par la Région (LUMOMAT, Tourisme, DéfiMATHS, etc.)

Conforter et guider la montée en puissance de la stratégie à l'international

100 Accords Erasmus LMU

232 Universités partenaires Erasmus + UA

1626 (14%) étudiants en mobilité entrante LMU

2690 (11%) étudiants en mobilité entrante UA

259 étudiants en mobilité sortante LMU

1185 étudiants en mobilité

Un rapprochement par projets

Projets à mettre en œuvre à court terme, dès que le rapprochement est effectif	Projets à mettre en œuvre à moyen terme, après la mise en œuvre du rapprochement
Une thématique de recherche commune santé / sport	Une composante santé / sport / sciences
Un Observatoire de la vie étudiante	Une école polytech commune (avec les deux écoles d'ingénieurs)
Un partenariat à l'international commun inédit pour les deux universités	Un IAE commun : assurances-banque-finances-management
Une ingénierie numérique de la formation : enseignement à distance, capsules, MOOC, SPOC,...	Une politique linguistique coordonnée pour accompagner la mobilité
Des journées scientifiques et des colloques inter laboratoires	Un enseignement à distance à l'international
Des infrastructures numériques : réseaux très haut débit RTTHD, réseaux de Datacenter, ICC	Une politique QVT commune
Un déploiement des effectifs STAPS / psycho sur les deux territoires	Un Observatoire de la vie des personnels
Une cartographie commune des partenariats à l'international afin de prioriser les actions futures	Une création et une animation transverses des instances de coordination et d'échanges par projet et par domaine
Un développement du télétravail, à valoriser en tant qu'atout	
Un accès partagé aux opportunités professionnelles et de stages	
Une ingénierie de la connaissance : archives pédagogiques ouvertes / portail commun	
Une politique sociale commune	
Une organisation structurée de Thélème via les outils numériques	

Les véhicules juridiques possibles pour supporter le rapprochement



**COMUE
expérimentale**

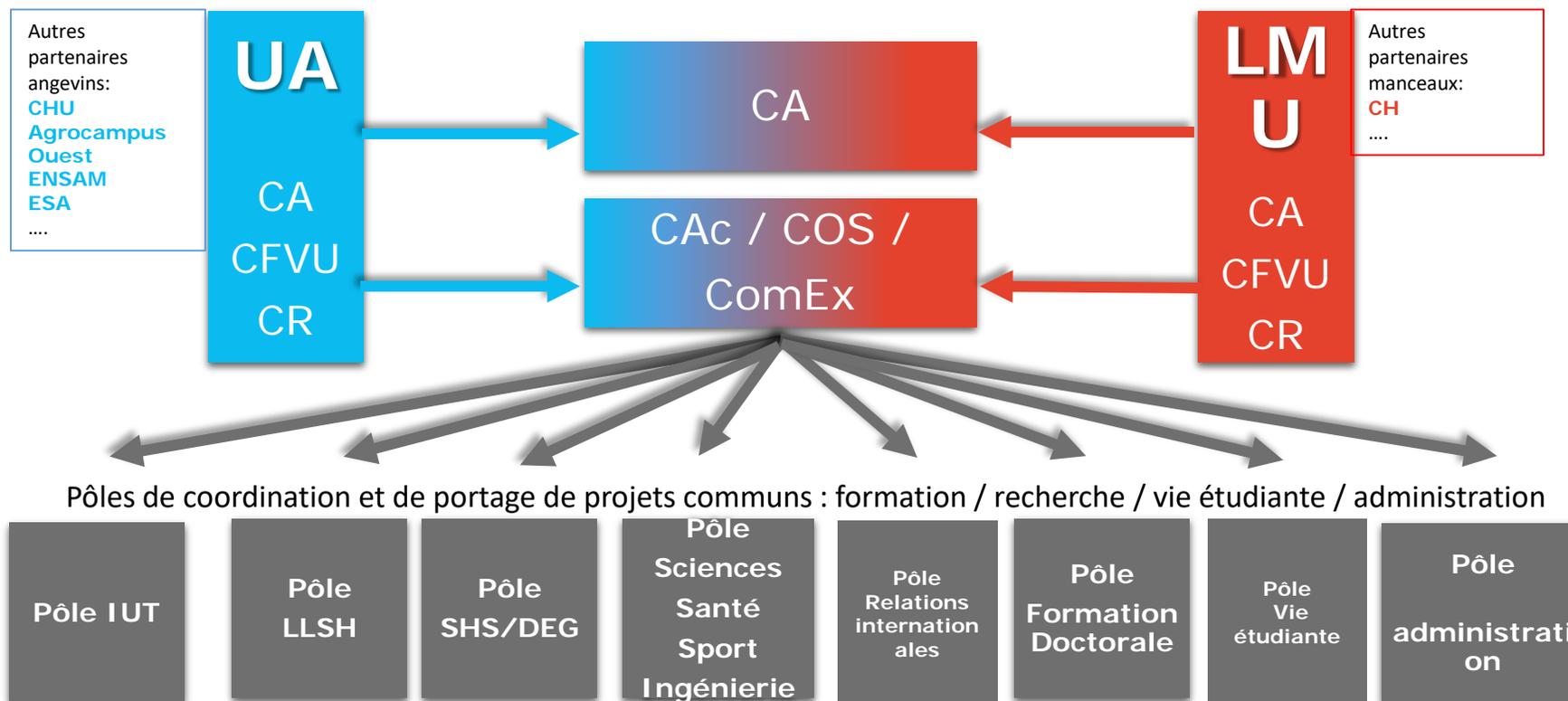
**Association /
Alliance
stratégique**

**Etablissement
expérimental**

**Nouvelle
université
(suite à la fusion)**



Etablissement expérimental / COMUE expérimentale

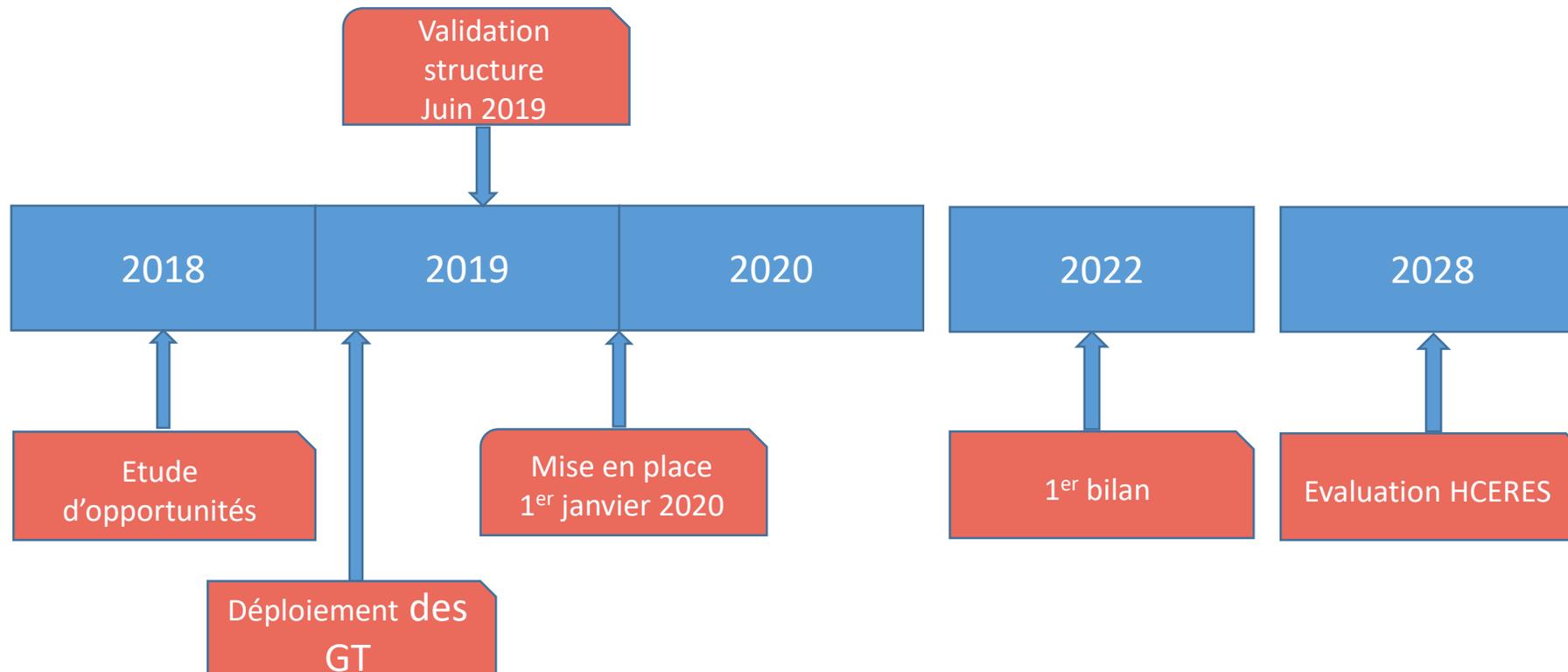




Etablissement expérimental / COMUE expérimentale

Pôles de coordination et de portage de projets communs : formation / recherche / International / vie étudiante / administration

Pôle IUT	Pôle LLSH	Pôle SHS-DEG	Pôle Sciences-Santé-Sport-Ingénierie	Pôle Relations internationales	Pôle Formation doctorale	Pôle Vie étudiante	Pôle Administration
IUT Angers-Cholet	UFR LLSH SFR Confluences	UFR DEG SFR Confluences	UFR Sciences et Santé ISTIA SFR MATRIX, MATH-STIC, QUASAV et ICAT Institut.....	DI Chargés de mission RI	Directions et présidences d'ED	SCDA SUAPS SUIO-IP SUMPPS	DGS et Directions
IUT Le Mans IUT Laval	Institut.....	Institut.....	CHU AGROCAMPUS QUEST ENSAM ESA CH	DI Chargés de mission RI	Directions et présidence d'ED AGROCAMPUS QUEST ENSAM ESA	SCD SUAPS SUIO-IP SUMPPS	DGS et Directions
Projets communs:	Projets communs: THELEME	Projets communs: THELEME IAE	Projets communs: THELEME Composante Santé, STAPS commune	Projets communs: CAP Europe	Projets communs: ED communes	Projets communs:	Projets communs: Service achat commun



Ordonnance art. 52 de la Loi du 10 août 2018: L'expérimentation est menée pour une période de 10 ans à compter de la date de publication de l'ordonnance. Un an au plus tard avant son terme, elle fait l'objet d'une évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

2. Procès-verbal

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 22 octobre 2018 – VOTE

3. Prospective et moyens

3.1 Répartition de l'enveloppe 2019 des moyens destinée à la formation – **VOTE**

3.1 Répartition de l'enveloppe des moyens 2019 destinée à la formation

- POUR VOTE

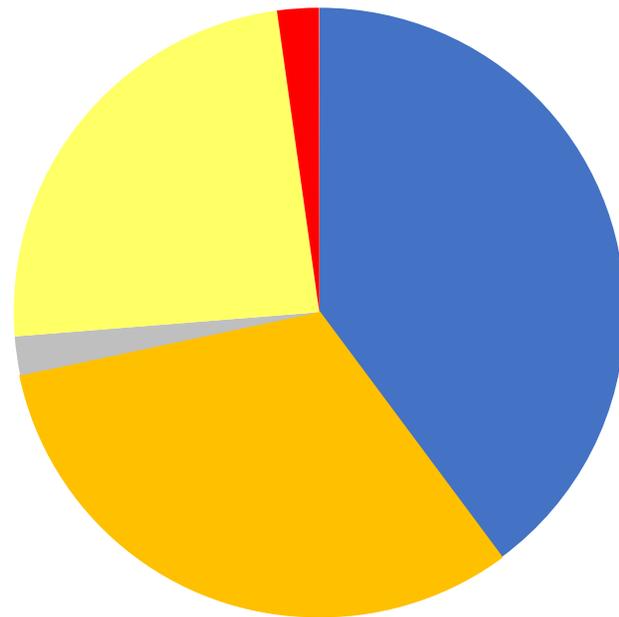
Répartition globale - Dépenses

- Budget initial 2019 : 166 303K€ (autorisations d'engagement) :
 - dont 66 258 K€ pour la formation
 - dont 52 935 K€ pour la recherche
 - dont 3 416 K€ pour la documentation
 - dont 40 012 K€ pour le pilotage et l'immobilier
 - dont 3 682 K€ pour la vie étudiante

Source : Maquette budgétaire BPI 2019, toutes destinations LOLF et toutes masses

Répartition globale (en %) - Dépenses

- Budget initial 2019 : 166 303K€ (autorisations d'engagement) :



- FORMATION : 40%
- RECHERCHE : 32%
- DOCUMENTATION : 2%
- PILOTAGE/IMMOBILIER : 24%
- VIE ETUDIANTE : 2%

Source : Maquette budgétaire BPI 2019, toutes destinations LOLF

Focus Formations

- Répartition par masse :

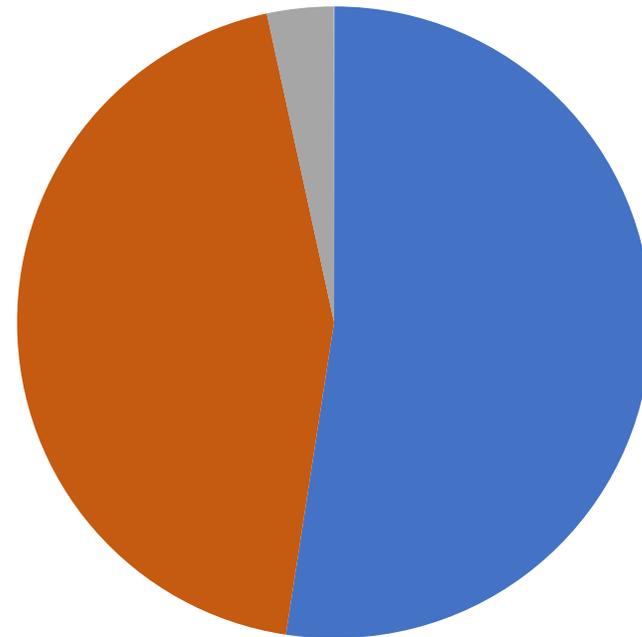
	Personnel	Fonctionnement	Investissement
Formations du niveau Licence	31 910 K€	2 090 K€	743 K€
Formations du niveau Master	27 354 K€	1 387 K€	515 K€
Formations du niveau Doctorat	1 317 K€	941 K€	
Vie Etudiante*	2 645 K€	1 034 K€	3 K€

**La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2019, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

Focus Formations

- Part de la formation (hors vie étudiante) dans le budget initial 2019 : 40% (66 258 K€)



- Formations du niveau Licence : 52%
- Formations du niveau Master : 44%
- Formations du niveau Doctorat : 3%

Source : Maquette budgétaire BPI 2019, destinations LOLF D101, D102, D103

Focus Formations

- Répartition de la masse salariale formation et vie étudiante par budget :
 - 86% sur budget central;
 - 12% sur le budget délégué aux composantes;
 - 2% sur le budget de services centraux et communs (y compris DFC et SUAPS);

Source : Maquette budgétaire BPI 2019, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203, masse salariale uniquement

Focus Recettes

- Recettes directes de la formation - BPI 2019 :
 - 9 244 K€ (BPI 2018 : 8 693 K€) :
 - dont 4 277 K€ de droits d'inscription et CVEC (BPI 2018 : 4 062 K€)
 - dont 3 973 K€ de recettes de formation continue (BPI 2018 : 3 726 K€)
 - dont 994 K€ de taxe d'apprentissage (BPI 2018 : 905 K€)

Source : Maquette budgétaire BPI 2019, Maquette budgétaire BPI 2018, Fonds FD020, FD030, FD040

Focus Formations

- Le budget de masse salariale formation représente :
 - 3208 €/étudiant (sur la base 19 707 inscrits principaux hors partenaires (chiffre provisoire - Apogée));
 - 205€/heure d'enseignement (sur la base 307 977H EQTD sur 2017/2018 - PCE)

Source : Maquette budgétaire BPI 2019, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203, masse salariale uniquement

Historique des charges d'enseignement

Composantes	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Charges	251 729	260 335	277 548	294 120
Prestations	29 029	31 222	15 277	

Services centraux et communs	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Charges	15 683	16 951	15 153

POUR VOTE

*Source : PCE jusqu'en 2017/2018, pour 2018/2019 charges calculées dans le cadre des CPOM
En 2017/2018, les prestations n'incluent plus les suivis de stages et de projets, considérés comme des charges.*

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Election d'un.e représentant.e des usagers au Conseil de gestion du SUIO-IP

4.1 Election d'un.e représentant.e des usagers au Conseil de gestion du SUIO-IP

Rôle du SUIO-IP:

- organiser l'accueil, l'information, l'orientation des étudiants.es à leur entrée à l'université et tout au long de leur cursus universitaire,
- accompagner les étudiants.es dans la construction de leur projet de formation et leur projet professionnel.

A cet effet,

- il contribue, en liaison avec les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les délégations régionales de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), à l'information des futurs.es bacheliers.ères sur les formations universitaires ;
- il participe à l'élaboration de la politique d'information de l'université et il constitue à cette fin une documentation sur les formations dispensées par l'université ; il rassemble, en liaison avec les services et les établissements compétents, une documentation sur les études, les professions et l'insertion professionnelle ;
- il favorise la réalisation de la mission d'orientation confiée aux enseignants.es-chercheurs.es du service public de l'enseignement supérieur par le Code de l'Éducation et la réglementation en vigueur et il collabore à des travaux d'enquête, d'étude et de recherche documentaires et bibliographiques ;
- il développe, notamment dans le cadre des programmes universités-entreprises, toute action destinée à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.es. Il établit les relations nécessaires avec le monde des professions et les services de l'emploi. Il réalise chaque année, à la demande ou en collaboration avec les composantes de l'université, des études sur le devenir professionnel des étudiants.es.

Cette mission s'exerce dans le cadre de la politique générale de l'université et de ses composantes.

Attributions du Conseil de gestion du SUIO-IP

Le Conseil de gestion du S.U.I.O-I.P donne son avis sur les orientations à donner à ses activités.

Il examine le budget du service et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'université.

4.1 Election d'un.e représentant.e des usagers au Conseil de gestion du SUIO-IP

Composition du collège des usagers :

2 étudiants.es de l'Université d'Angers élus.es par la CFVU

Élection :

1 siège à pourvoir

Condition : être étudiant.e de l'UA

Candidate :

- SAMSON Auxane, L1 Lettres

5. Enseignement et conventions (1/2)

5.1 Parcoursup :

- Attendus locaux - **vote**
- Éléments pris en compte pour examiner les vœux – **vote**
 - Capacités d'accueil en L1 et DUT – **votes**

- **5.2 Bilan sur la campagne d'admission en Master** – information

5.3 Admission en Master :

- Capacités d'accueil M1 –**vote**
- Capacités d'accueil M2 Droit -**vote**
 - Dates de recrutement –**vote**

5.4 Convention – **vote**

5. Enseignement et conventions (2/2)

5.5 Création du D.U. « Technicien de l'Information Médicale » – Faculté de Santé - **vote**

5.6 Renouvellement et modification du D.U. « Toxicologie médicale » – Faculté de Santé - **vote**

5.7 Renouvellement et modification du D.U. « Hospitalisation et Maintien à Domicile (MAD) » – Faculté de Santé - **vote**

5.8 Procédure de validation des acquis professionnels et personnels – **vote**

5.9 Calendrier de travail du Comité Licence Master – **vote**

5.1 Parcoursup

Grandes orientations pour 2019:

- **Resserrer le calendrier de la phase principale :**

Clôture Fin juillet

Mais plus de date limite pour la constitution des dossiers en phase complémentaire

- **Élargissement de l'offre de formation :**

Intégration de nouvelles filières : IFSI, IRTS (travailleurs sociaux)

Transformation possible d'une filière en filière sélective via le MESRI

Possibilité d'afficher une même formation sur plusieurs sites (un seul dossier pour l'étudiant)

5.1 Parcoursup

- Renforcer l'information aux candidats :

Grande variété de contacts à saisir:

- Administratif + responsable formation (paramétrage)
- Correspondant pédagogique + **ambassadeurs étudiants**
- Référent handicap

Ajout d'une page web pour l'aménagement pour d'autres publics spécifiques

Possibilité de récupérer le dossier scolaire (bulletins, notes bac) pour les réorientations si le candidat utilise la même adresse mail

Création de contact d'ambassadeurs étudiants :

- À définir pour le 18 décembre
- Adresse mail générique par composantes ou département DUT (sauf double licence)
- A minima 10 jours de disponibilité à la période des JPO (2 février) :
Du 21 janvier au 1^{er} février ? Du 28 janvier au 8 février ? 4 au 15 février ?
hors WE

5.1 Parcoursup

- Possibilité pour les candidats de dire par avance la manière dont ils traiteront les propositions faites
- Encourager la mobilité étudiante (bourses)
- Simplifier les outils pour les acteurs et améliorer leur capacité de pilotage

2 temps de paramétrage :

- À partir du 13 novembre jusqu'au 18 décembre :
 - attendus locaux
 - critères d'appréciation des dossiers votés en CFVU
- Jusqu'au 16 janvier (clôture définitive) :
 - capacités d'accueil votés en CFVU et CA
 - bassins de recrutement

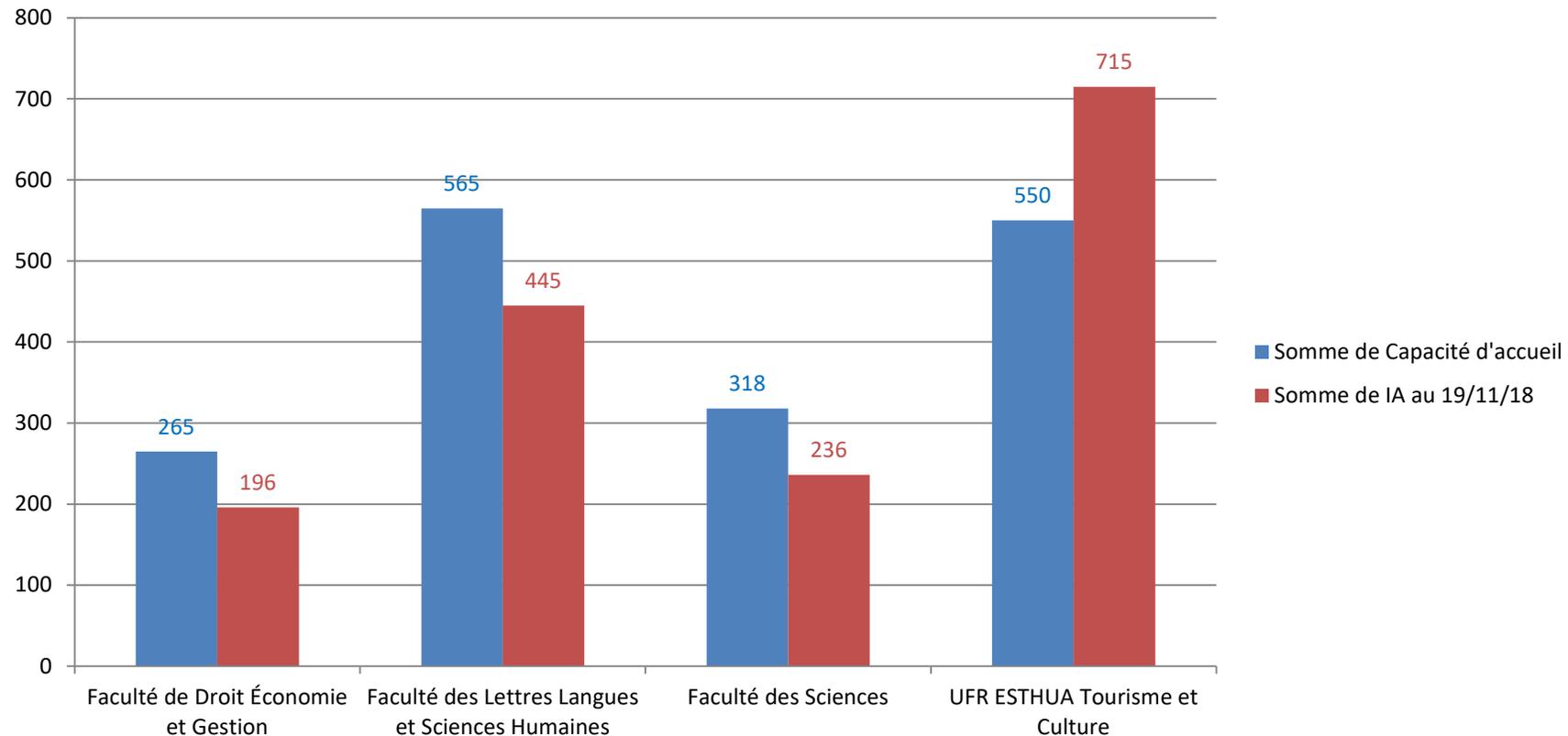
5.1 Parcoursup

- Attendus locaux
- Éléments pris en compte pour examiner les vœux
- Capacités d'accueil en L1 et DUT

POUR VOTES

5.2 Bilan sur la campagne d'admission en Master - information

Capacités d'accueil vs. inscriptions

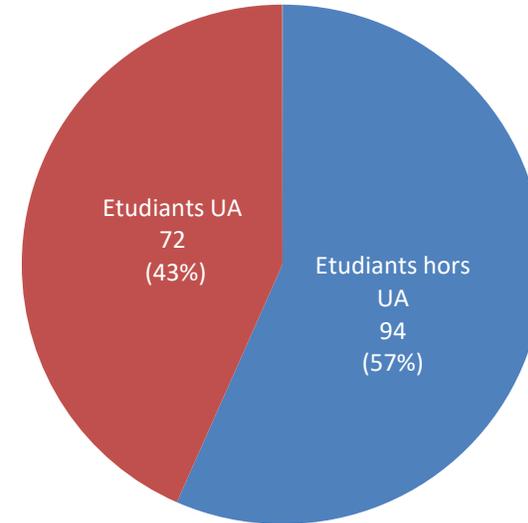


5.2 Bilan sur la campagne d'admission en Master

2 016 étudiants
diplômés de licence à
l'UA en 2017/2018



3,5% de nos diplômés (72)
ont fait un recours auprès
du Recteur

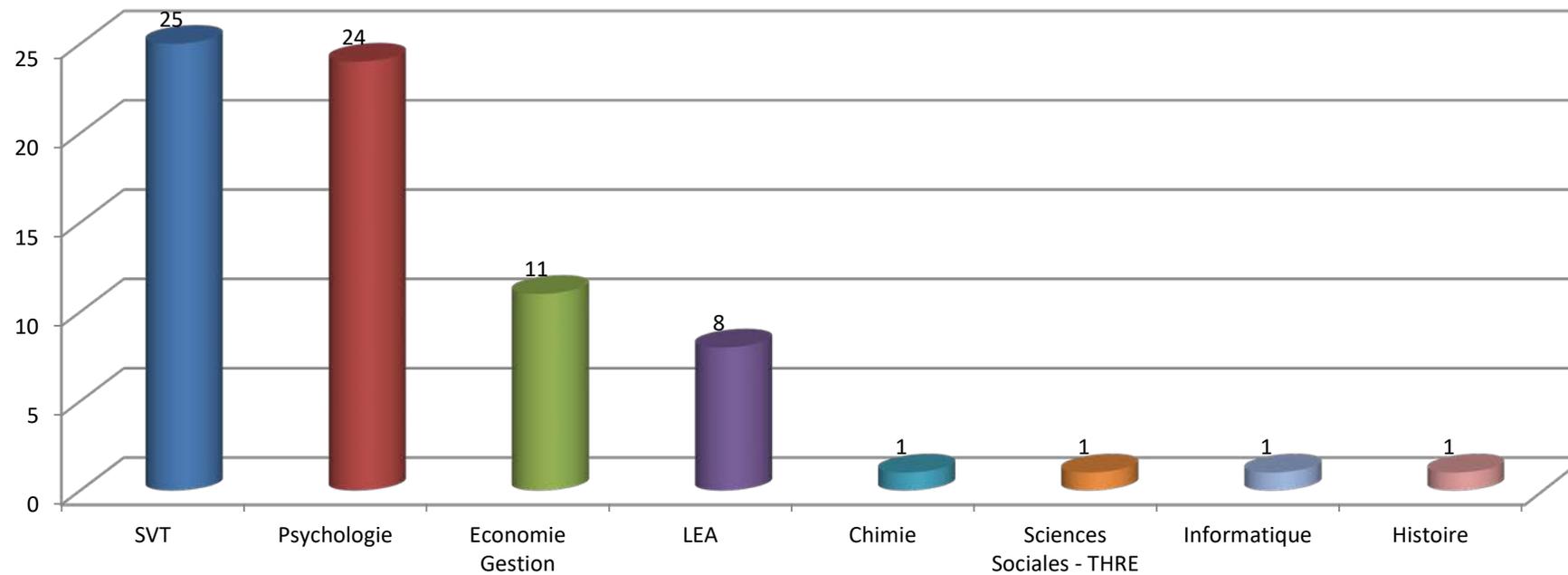


Souhait du Recteur de traiter
d'abord les étudiants issus de
l'Académie.

⇒ **166 étudiants**
⇒ **Pas de dossiers hors-
académie entrant**

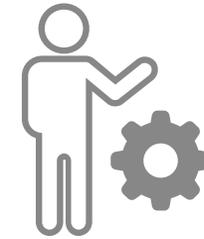
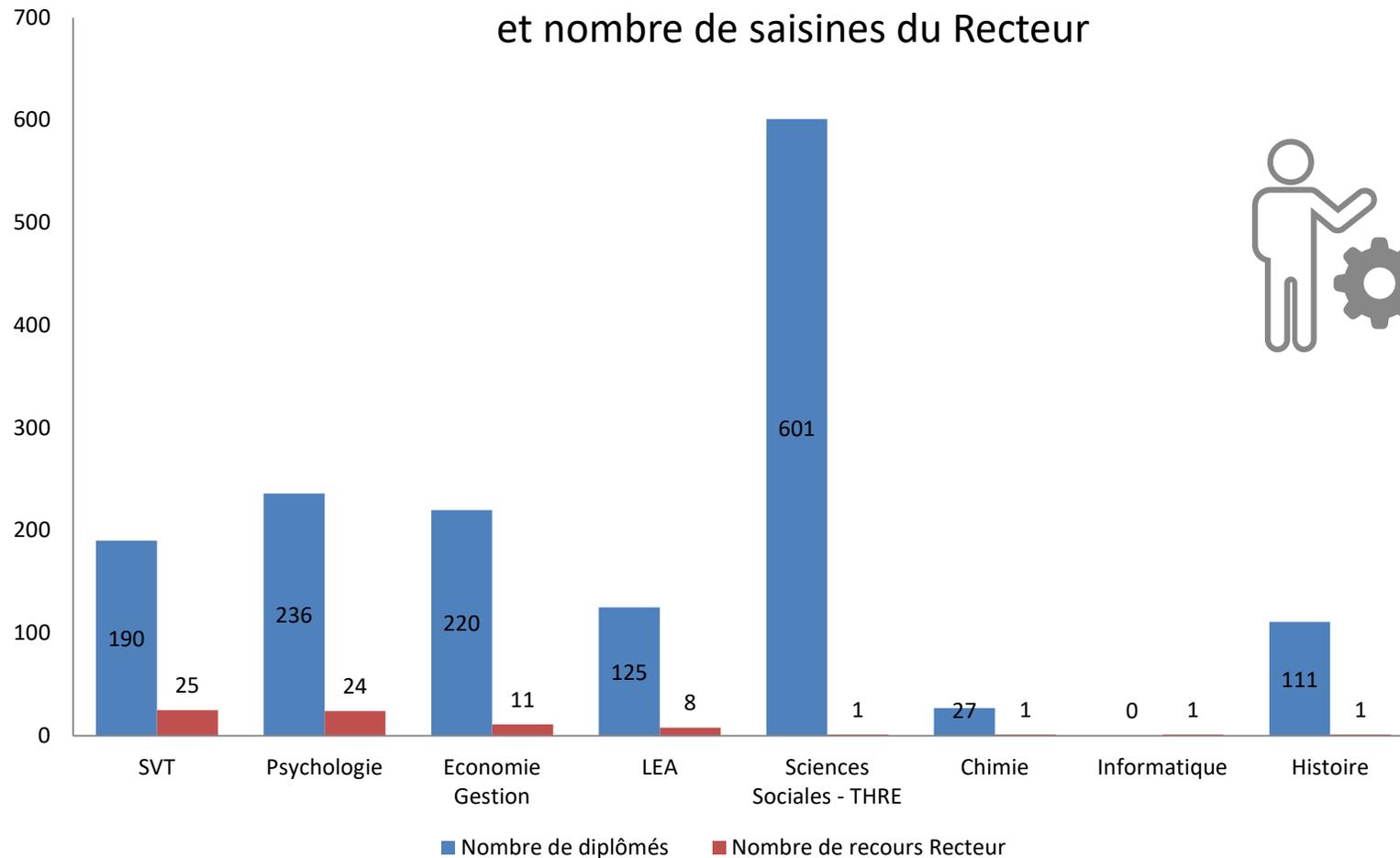
5.2 Bilan sur la campagne d'admission en Master

**Mentions Licence UA
(72 étudiants)**



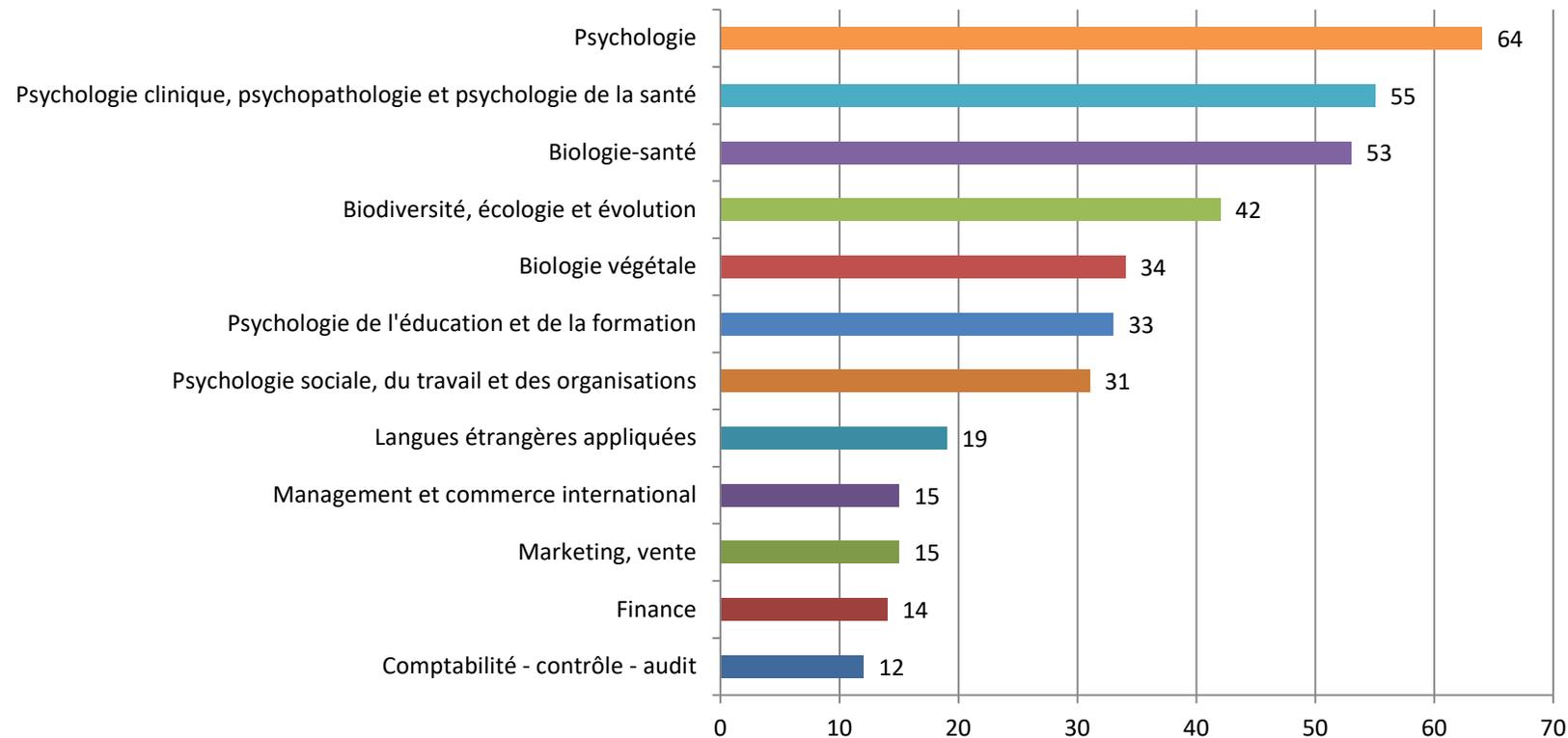
5.2 Bilan sur la campagne d'admission en Master

Comparaison nombre de diplômés de Licence 2017/2018 et nombre de saisines du Recteur



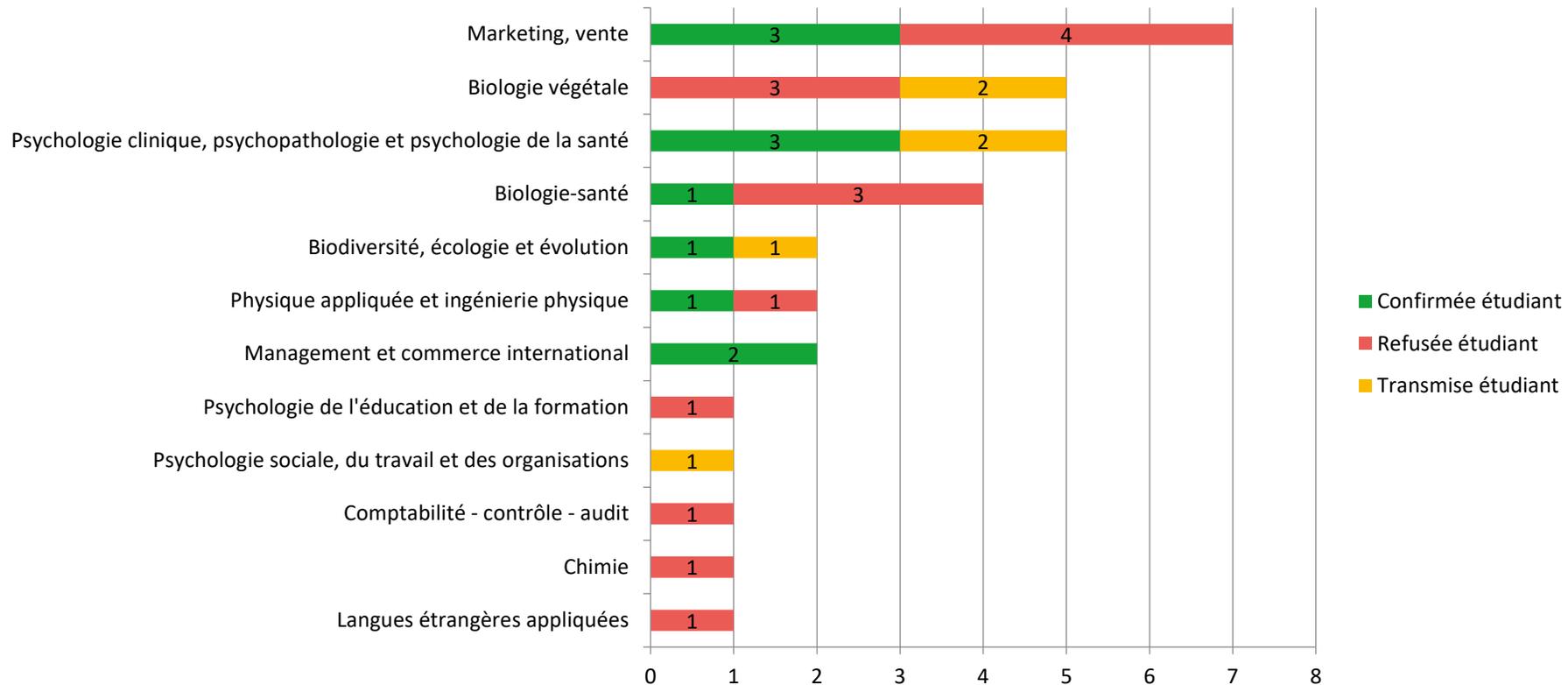
5.2 Bilan sur la campagne d'admission en Master

Pour les 166 étudiants : 456 demandes faites par le rectorat
↳ 28 mentions concernées par des demandes (sur 40 à l'UA)
↳ 12 mentions = 85% des demandes de Recteur



5.2 Bilan sur la campagne d'admission en Master

32 réponses favorables
(37 en 2017)



5.3 Admission en Master

- Capacités d'accueil en M1 – **pour vote**
- Capacités d'accueil en M2 Droit - *reporté*
- Dates de recrutement - *reporté*

5.4 Convention

- o Faculté des Sciences :
 - Convention de formation avec l'Université de Nantes (Master Chimie, mention LUMOMAT) - **pour vote**

5.5 Création du D.U. « Technicien de l'Information Médicale »

- Formation proposée par la Faculté de Santé

- *Lien vers le document*

- **POUR VOTE**

5.6 Renouvellement et modification du D.U. « Toxicologie médicale »

- Formation proposée par la Faculté de Santé

- *Lien vers le document*

- **POUR VOTE**

5.7 Renouvellement et modification du D.U. « Hospitalisation et Maintien à Domicile (MAD) »

- Formation proposée par la Faculté de Santé

- *Lien vers le document*

- **POUR VOTE**

5.8 Procédure de validation des acquis professionnels et personnels

- *Présentation par Mme Muriel PÉRIGOIS, Coordinatrice du Pôle Conseil, Ingénierie de parcours et validation des acquis.*

- **POUR VOTE**

Pôle Conseil ingénierie de parcours et validation d'acquis

CiPva

LA VALIDATION D'ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)

Sommaire

- » La structuration de la DFC
- » Présentation du pôle CIPVA (Conseil, ingénierie de parcours et validation d'acquis)
- » Focus sur la VAPP
 - Les principes de la VAPP
 - Les étapes de la VAPP en synthèse
 - Ce qui change
 - Le rôle de la composante
 - Calendrier

Structuration de la DFC



PRÉSENTATION DU PÔLE CIPVA

L'équipe du Pôle CIPVA



Muriel PÉRIGOIS

Ingénieure conseil parcours
et validation d'acquis

muriel.perigois@univ-angers.fr

02-44-68-86-89



Isabelle COUPRY

Assistante VAE

isabelle.coupry@univ-angers.fr

02-44-68-86-76



Marie-Laure BAGNAUD

Ingénieure conseil parcours

marie-laure.bagnaud@univ-angers.fr

02-44-68-86-88



Sylvie LAILLER

Assistante reprise d'études

sylvie.lailler@univ-angers.fr

02-44-68-86-98



Nadia BERRAHIL

Ingénieure conseil parcours
et validation d'acquis

nadia.berrahil@univ-angers.fr

02-44-68-86-86



Séverine PLANCHENAULT

Assistante formation

severine.planchenault@univ-angers.fr

02-44-68-86-85

Missions du pôle **CiPVA**

- » Favoriser le rapprochement entre formations universitaires et qualifications professionnelles
- » Prendre en compte les savoirs et savoir-faire des personnes en reprises d'études
- » Offrir à tous la possibilité d'accéder aux diplômes et titres de l'enseignement supérieur
- » Répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des individus, des entreprises

Objectifs du pôle **CiPVA**

Accueil, conseil et information des différents publics relevant de la formation continue :

- » Apporter un conseil personnalisé
- » Informer sur l'offre de formation continue de l'UA
- » Construire des parcours individualisés intégrant la validation des acquis (VAE et VAPP)
- » Réaliser l'ingénierie financière

FOCUS SUR LA VAPP

Principes de la validation d'acquis professionnels et personnels

» Faire valoir son expérience:

- Pour entrer en formation sans avoir le niveau académique requis
- Pour prétendre à des dispenses d'unités d'enseignement

» Les objectifs:

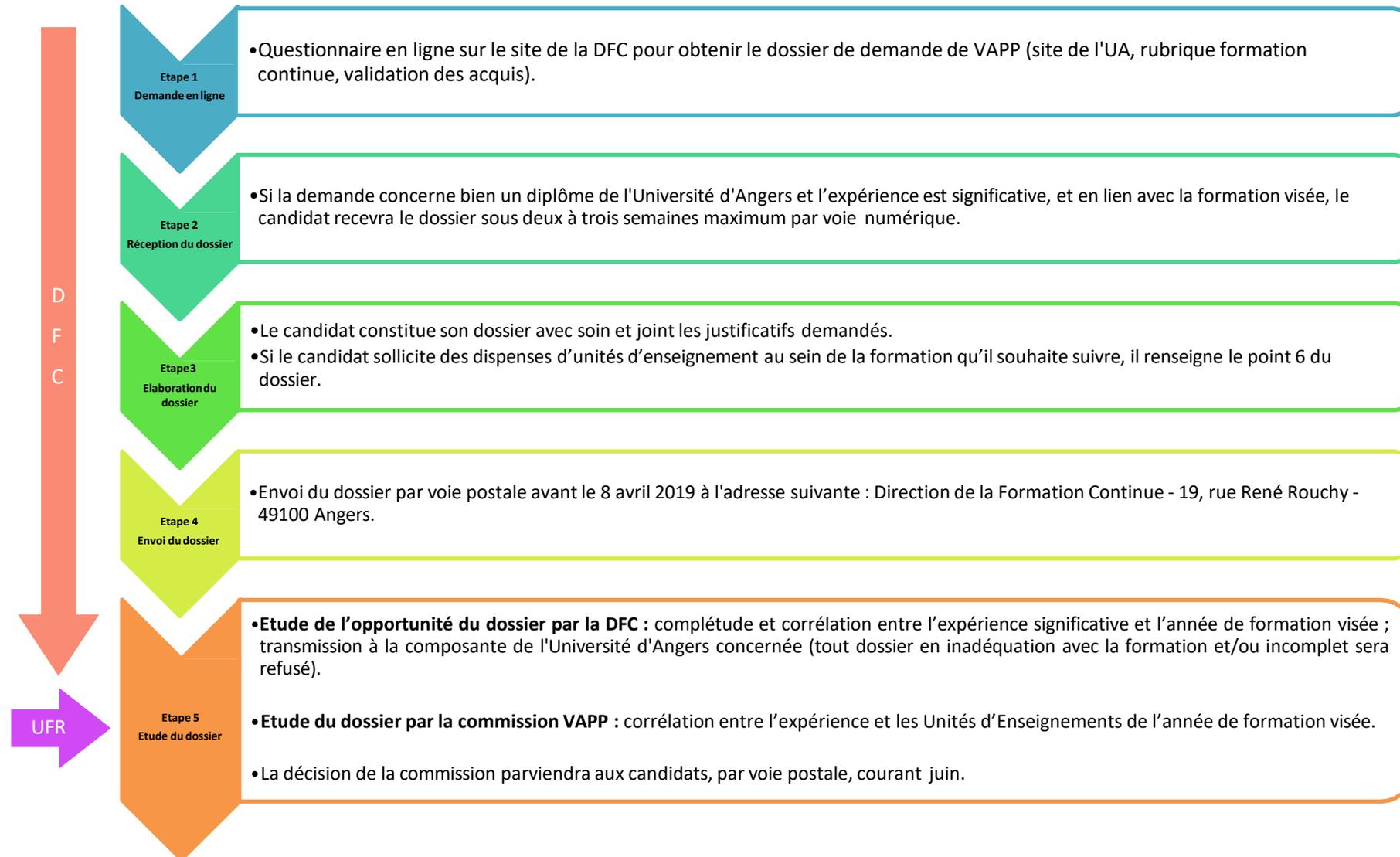
- vise à reconnaître les connaissances acquises du candidat par un parcours d'études, de formations ou en dehors de tout système scolaire ou académique
- vise à reconnaître la valeur formative des expériences professionnelles et / ou sociales des individus

Principes de la validation d'acquis professionnels et personnels

» Conditions d'accès:

- Avoir une expérience significative dans le diplôme visé
- Articles D613.38 à D613.50 du code de l'éducation, et notamment l'article D613-40 du code de l'éducation, qui stipule que : «(...) les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense doivent **avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans**, (...). Les candidats, qui ont été inscrits dans une formation et **qui n'auraient pas satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances** permettant d'accéder à l'année d'études suivante, ne peuvent déposer une demande de validation pour être admis dans cette année d'études, avant **un délai de trois ans**.(...)"

Les étapes de la VAPP en synthèse



Ce qui change...

- » Commission **préalable**: elle existe pour certaines filières ou diplômes (Responsable de filière ou diplôme, un intervenant de la filière, un professionnel)
 - Suppression de cette commission qui n'est pas obligatoire,
 - Responsable pédagogique émet le premier avis.

- » Commission **globale**: (Directeur de composante ou assesseur à la pédagogie, 1 professeur des universités, 2 enseignants chercheurs (dont 1 qui justifie d'activités FC), un professionnel extérieur)
 - elle est obligatoire dans les composantes
 - Objectifs: Entériner l'avis du **responsable pédagogique**, apprécier les compétences, possibilité d'accorder des dispenses

- » VAPP pour les diplômes d'université (DU)
 - **Suppression de la VAPP** sur les DU qui ne relèvent pas de l'Etat mais de l'établissement
 - Si un niveau de diplôme est demandé, il s'agit d'un prérequis pédagogique et non d'une obligation réglementaire ministérielle. Ce prérequis pédagogique peut être rempli soit par l'expérience soit par la formation préalable. La commission d'admission (de recrutement) est décisionnaire.

Rôle de la composante

- » S'assurer que les dossiers de recevabilité et PV sont bien transmis à la commission globale
- » Tenir le jury
- » Compléter les documents:
 - Signature du PV de la commission globale
 - Indication des dispenses si besoin
 - Remplir la fiche « avis de la commission » située en fin de dossier VAPP
 - Premier cadre: par le responsable pédagogique
 - Deuxième cadre: signature du Président de la commission globale et dispense(s) accordée (s)
 - Rédaction du motif de refus (attention ces motifs doivent répondre au cadre réglementaire: expérience en lien ou non avec le diplôme)
 - Vérifier les PV et fiches « avis de la commission » par un référent administratif VAPP au sein de la composante

Calendrier

	DFC	Composantes
Demande de dossier VAPP/ Information conseil	Entre septembre et mars	
Composition de la commission globale et date de la commission		Retour à la DFC fin mars
Envoi des dossiers VAPP aux composantes et PV	Avril	
Commission		3 ^{ème} semaine de mai
Retour à la DFC des dossiers et PV signés		Fin Mai
Signature de la VP CFVU	Dès réception des PV	
Envoi de la décision aux candidats	Début Juin*	

VOTE

* Décision VAPP souhaitée avant l'avis de la commission de recrutement

Merci pour votre attention

5.9 Calendrier de travail du Comité Licence Master

- 10 décembre 2018
 - ✓ Conseils de perfectionnement
- 14 janvier 2019
 - ✓ Seconde chance
- 11 février 2019
 - ✓ Contrats pédagogiques & DE
- 11 mars 2019
 - ✓ Certification en langues
- 29 avril 2019
 - ✓ Réforme santé
- 6 juin 2019 (attention : jeudi)

POUR INFORMATION

Calendrier CFVU

- 8 avril 2019
 - ✓ MCC
- 27 mai 2019
 - ✓ Charte des examens

POUR INFORMATION

6. Vie étudiante

6.1 Présentation de la réforme de la formation professionnelle – information

6.1 Présentation de la réforme de la formation professionnelle

- *Présentation par Mme Catherine BERNARD, Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques et M. Thierry LATOUCHE, Directeur de la Formation continue.*

Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Présentation au CFVU du 12 Décembre 2018

Une transformation majeure
du paysage de la formation professionnelle
et de l'apprentissage

« Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Loi du 5 Septembre 2018

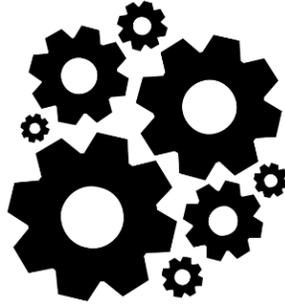
Une loi qui prend en compte les tendances et réalités du marché d'aujourd'hui, les conforte et qui va encore les accélérer en les officialisant et en leur donnant un cadre réglementaire favorable.

Une « révolution copernicienne »

Inversion du rapport entre l'objet de formation et le sujet d'apprentissage avec un recentrage de la question de la formation professionnelle sur l'apprenant et son parcours d'apprentissage par compétences

- » Vers un nouveau modèle social/sociétal de « flexi-sécurité du travail » et une **société de compétences** (titre I de la loi et cœur de la réforme)
- » L'**individu responsabilisé** et rendu **plus autonome** dans le développement de ses compétences et le maintien de son employabilité
- » La formation professionnelle et l'apprentissage, une prestation de services **en économie de marché** (libéralisation et ouverture du marché)
- » Un **développement massif de l'alternance** pour une intégration dans l'entreprise et une insertion dans l'emploi
- » Une refonte du **système de certification**
- » Une priorité donnée à la formation des demandeurs d'emploi et des plus bas niveaux de qualification
- » La **qualité**, élément de régulation du marché et de sécurisation pour l'individu dans son choix/achat de formation
- » Plus de liberté pour **innover** dans l'ingénierie des formations
- » Une **simplification** du système et des flux financiers

6 transformations majeures



Gouvernance



Certification
qualité



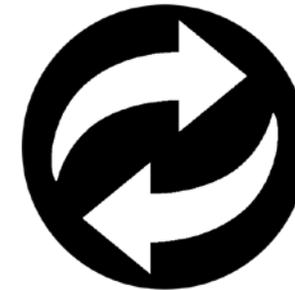
Architecture financière &
Circuits de financement



Innovation et multimodalité
pédagogique (digital, FEST...)



Autonomie de la personne :
marché « grand public » du
CPF monétisé



Libéralisation de
l'apprentissage

Un nouveau cadre d'action

AVANT

Formation Professionnelle Continue (FPC/FC)
Apprentissage (FI)

16 catégories d'actions de formation

L'action de formation se définissait par rapport à des moyens à mettre en œuvre

APRÈS

Formation Professionnelle

Définition de la FormPro

↓
Actions concourant au développement des **compétences**

Actions de formation

Bilan de compétences

VAE

Apprentissage

↓
ACTION DE FORMATION = Parcours pédagogique permettant d'atteindre un **objectif professionnel** pouvant être réalisée :

↓
Pour acquérir une certification professionnelle inscrite au **RNCP**

En tout ou partie à distance

En situation de travail (FEST)

Définition de l'action de formation

Une **formation certifiante** est une formation sanctionnée par

Une certification professionnelle enregistrée au **RNCP**

L'acquisition d'un **bloc de compétence**

Une certification enregistrée au **répertoire spécifique**

Définition de la certification

RNCP & Certifications professionnelles : au cœur du dispositif

« Cahier des charges » du RNCP

Les **certifications professionnelles** enregistrées au **RNCP** permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

Elles sont définies notamment par :

- Un référentiel d'activités ;
- Les métiers ou emplois visés ;
- Un référentiel de compétences ;
- Un référentiel d'évaluation.

Les certifications professionnelles sont constituées de **blocs de compétences**, ensembles homogènes et cohérents de compétences (...) pouvant être évaluées et validées.

Art. L. 6113-1

- **Entrée en vigueur : Janvier 2019**
- **Extinction des certifications déjà inscrites avant cette date d'entrée en vigueur : 2024**



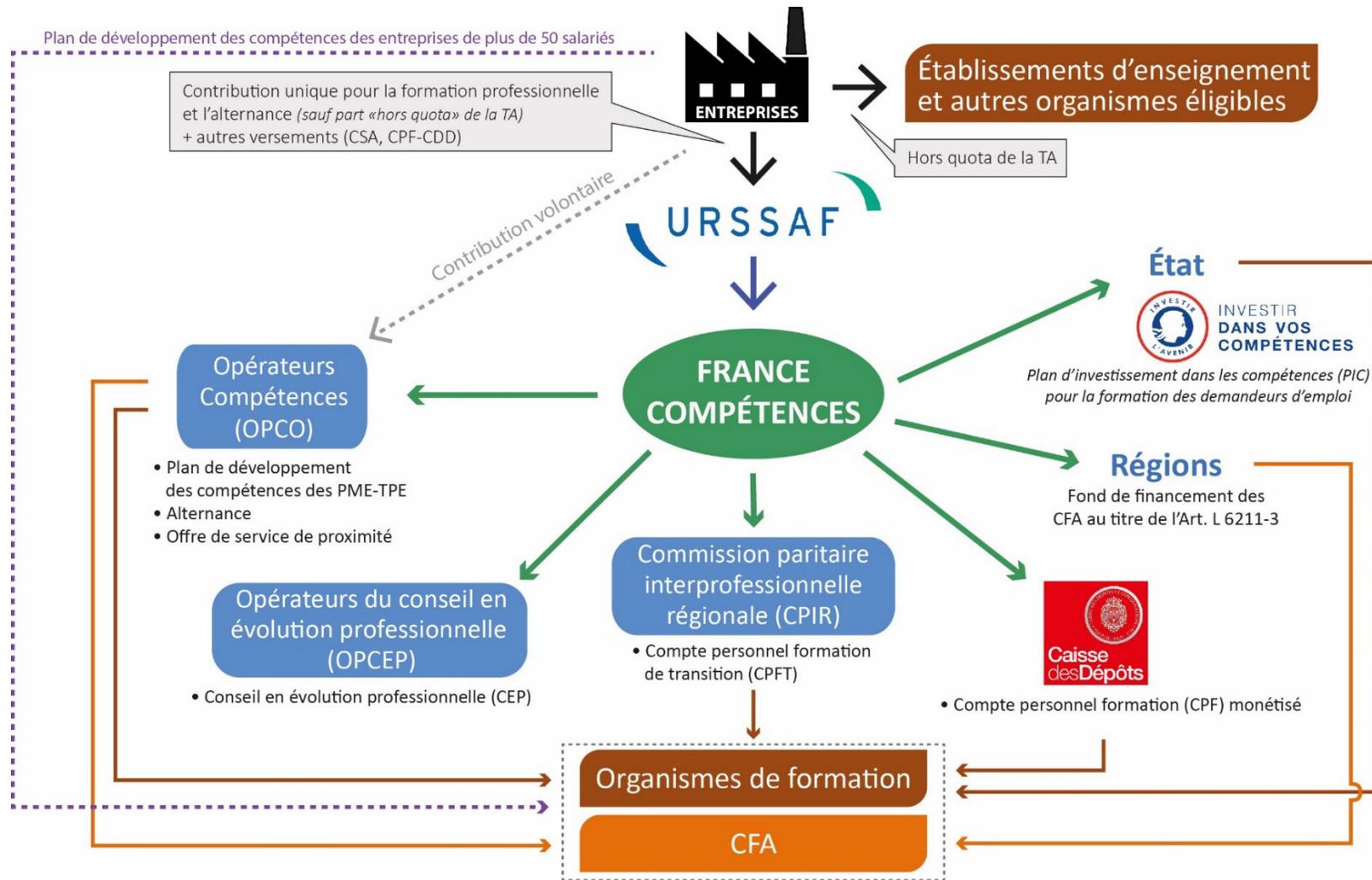
3 procédures d'inscription au RNCP

- » Pour les diplômes et titres à finalité professionnelle **délivrés par l'État** : inscription pour une durée de 5 ans, après avis conforme et non simple (caractère impératif) des commissions professionnelles consultatives (CPC)

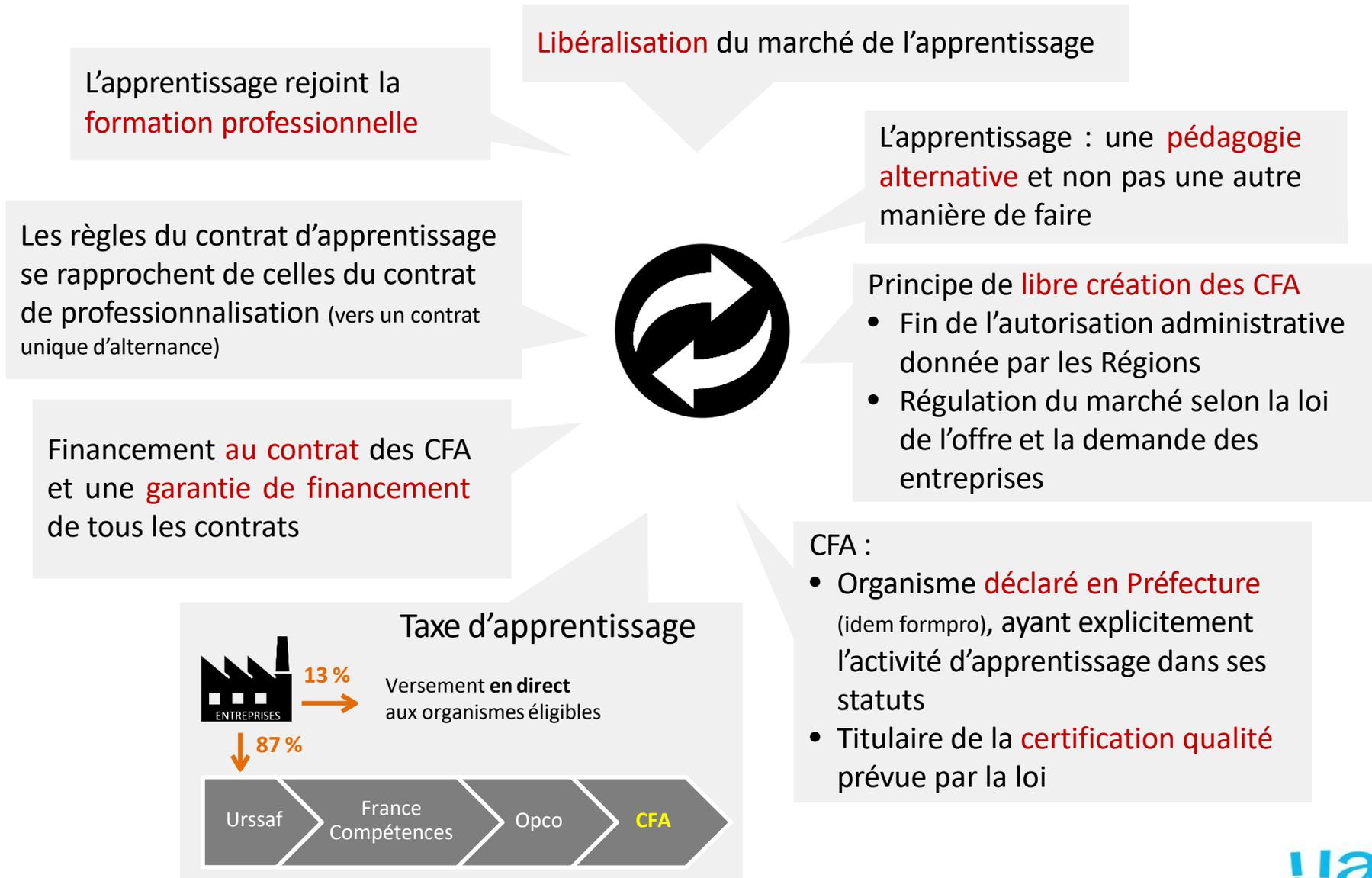
*Les projets de création, de révision ou de suppression des diplômes de l'**enseignement supérieur** à finalité professionnelle font l'objet d'une **concertation spécifique**.*

- » **Autres titres** à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelle (CQP) : inscription sur demande pour une durée maxi de 5 ans, après avis conforme de la commission de France Compétences en charge de la certification professionnelle
- » **Procédure simplifiée** (pour une durée de 3 ans) : concerne des métiers considérés comme particulièrement en évolution ou en émergence (liste élaborée sur proposition du conseil scientifique)

Architecture financière à l'horizon 2021



Focus sur l'apprentissage



Un marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage en reconfiguration, des attentes clients orientées vers des formats de formation plus courts / souples / individualisés, une pression concurrentielle qui s'accroît.

De nouvelles « règles du jeu » et des logiques marchés qui s'imposent à nous

... et pour l'Université d'Angers

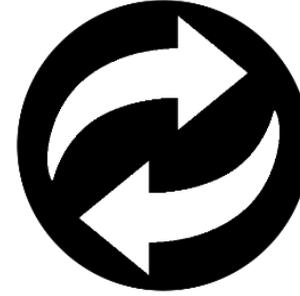
4 facteurs clés de succès

- » Proposer une **offre de formation**
 - « Calibrée » et en adéquation avec les besoins du marché
 - Lisible et visible
 - Financiable
- » Apporter du **conseil** et avoir une compétence d'Ingénierie (pédagogique et financière) pour une individualisation des **parcours de formation**
- » Conserver la maîtrise de la **relation clients**
- » Adopter une organisation et des processus internes **orientés clients** avec un pilotage par la **qualité**

5 axes stratégiques



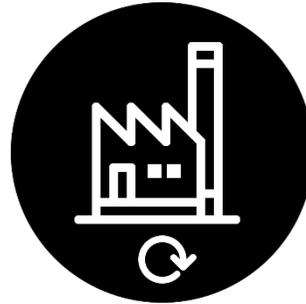
Transformer notre
offre de formation



Reconfigurer
l'alternance



Structurer et simplifier
le « parcours client »
au sein de l'UA



Déployer une
stratégie partenariale
entreprises à 360°



Rendre visible notre offre de
formation et de services
&
S'inscrire dans le futur
BigData de la FormPro
(SI EFOP)

Chantiers en cours ou à mener



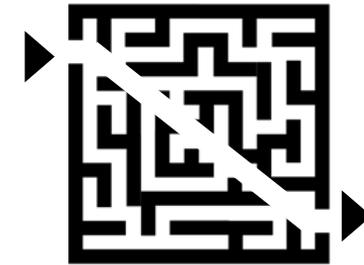
**Conduire la
démarche qualité
&
Obtenir la
certification de
services FCU**



**Déployer
FCA Manager**



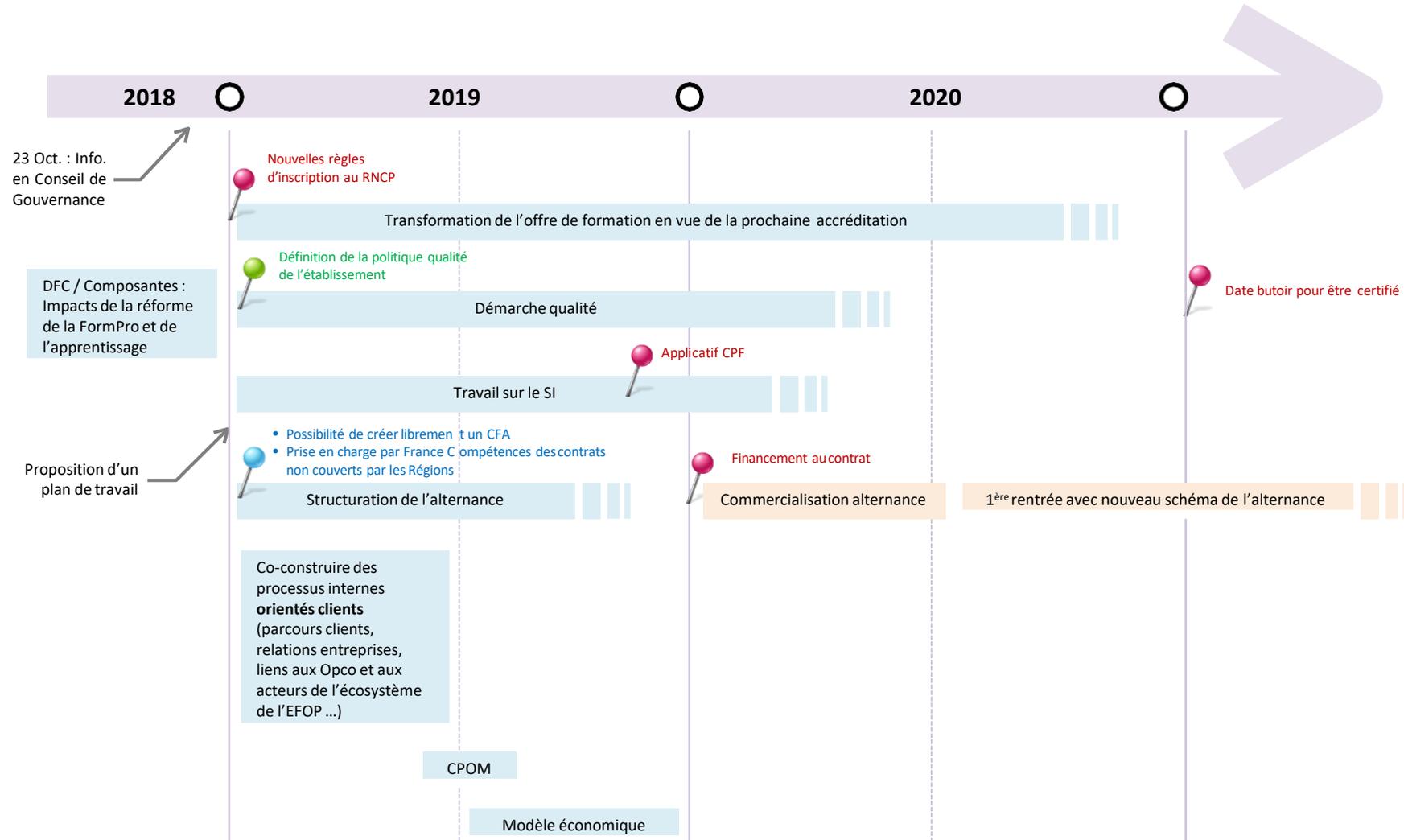
**Construire un
nouveau Modèle
Économique**



**Gagner en agilité
et en réactivité**

**Simplifier &
Dématérialiser**

Éléments de calendrier





AGILITATEURS
université
angers

Annexe 2 : motion adoptée par l'Université d'Angers sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires

Lundi 19 novembre 2018, le Premier ministre a présenté la stratégie «Bienvenue en France» destinée à améliorer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et à faciliter l'accueil des étudiants internationaux. Parmi les mesures proposées figure celle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Le conseil d'administration de l'Université d'Angers considère cette mesure injuste et en parfaite contradiction avec les valeurs d'accueil, d'accompagnement et de solidarité qui sont celles de l'UA.

Par ailleurs, les données internationales disponibles incitent à tempérer sérieusement l'efficacité de cette mesure et la perspective affichée d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers accueillis.

En l'état, le conseil d'administration de l'Université d'Angers demande le retrait de la mesure relative aux droits différenciés.

Si elle devait être maintenue, l'UA exonérera de ces droits, l'ensemble des étudiants extra-communautaires qui souhaitent poursuivre leur cursus dans nos formations, qu'ils soient déjà inscrits à l'UA ou dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français. S'agissant des étudiants primo-arrivants à l'UA, l'établissement étudiera toutes les solutions possibles d'exonération. Par ailleurs l'UA s'engage à poursuivre ses actions permettant d'assurer un accueil de qualité et un accompagnement vers la réussite pour tous les étudiants quelle que soit leur origine.